

Entrée express – Rapport de fin d’année 2022



Table des matières

Entrée express – Rapport de fin d’année 2022.....	1
Liste des figures	3
Liste des tableaux.....	3
Glossaire des sigles et acronymes.....	6
Aperçu du système Entrée express.....	7
Comment fonctionne Entrée express	7
Changements apportés à Entrée express en 2022	9
Améliorations prochaines à Entrée express	9
Personnes qui ont soumis un profil d’Entrée express	10
Personnes placées dans le bassin d’Entrée express	11
Candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre d’Entrée express	15
Personnes qui ont présenté une demande de résidence permanente dans le cadre d’Entrée express	38
Temps nécessaire pour traiter une demande présentée au titre d’Entrée express.....	39
Candidats admis dans le cadre d’Entrée express et province ou territoire de destination prévu	40
Résultats économiques des demandeurs	44
Conclusion.....	49

Liste des figures

Figure 1 : Profils soumis à Entrée express, 2020-2022	10
Figure 2 : Revenus d'emploi médians pour les travailleurs hautement qualifiés (fédéral), par cohorte d'admission et les Canadiens, 2016-2020.....	45
Figure 3: Revenus d'emploi médians pour les candidats des provinces admis dans le cadre d'EE, par cohorte d'admission et les Canadiens, 2016-2020	46

Liste des tableaux

Tableau 1°: Profils soumis à Entrée express, selon le genre, 2020-2022	11
Tableau 2 : Répartition des notes du Système de classement global pour tous les profils admissibles soumis à Entrée express, au moment de la soumission, 2020-2022.....	11
Tableau 3 : Profils admissibles soumis à Entrée express, par catégorie de points supplémentaires, 2020-2022	12
Tableau 4 : Profils admissibles soumis à Entrée express, sans points supplémentaires, selon le genre, 2020-2022	13
Tableau 5 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour un emploi réservé, selon le genre, 2020-2022	13
Tableau 6 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour des études effectuées au Canada, selon le genre, 2020-2022	13
Tableau 7 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour la maîtrise du français, selon le genre, 2020-2022	14
Tableau 8 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, selon le genre, 2020-2022.....	14
Tableau 9 : Répartition des notes du Système de classement global pour les candidats admissibles du bassin, 2020-2022	14
Tableau 10 : IPD envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique, 2022.....	16
Tableau 11 : IPD envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique – hommes, 2020-2022	17
Tableau 12 : IPD envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique – femmes, 2020-2022	17
Tableau 13 : IPD envoyées aux candidats, par groupe d'âge, 2020-2022	18
Tableau 14 : IPD envoyées aux candidats, selon le niveau d'études le plus élevé, 2020-2022.....	19
Tableau 15 : IPD envoyées aux candidats, selon le niveau de maîtrise de la première langue officielle, 2020-2022	19
Tableau 16 : IPD envoyées aux candidats, selon l'expérience de travail au Canada, 2020-2022.....	19
Tableau 17 : IPD envoyées aux candidats, selon l'expérience de travail acquise à l'étranger, 2020-2022	20
Tableau 18 : IPD envoyées aux candidats ayant obtenu des points supplémentaires a) et IPD envoyées aux candidats qui remplissaient les critères d'obtention de points supplémentaires b), les deux ne s'excluant pas mutuellement, 2020-2022	21

Tableau 19 : IPD envoyées aux candidats répondant au critère de l'emploi réservé, selon le genre, 2020-2022	21
Tableau 20 : IPD envoyées aux candidats répondant au critère des études au Canada, selon le genre, 2020-2022	22
Tableau 21 : IPD envoyées aux candidats répondant au critère de la maîtrise du français, selon le genre, 2020-2022	22
Tableau 22 : IPD envoyées aux candidats répondant au critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, selon le genre, 2020-2022.....	22
Tableau 23 : Professions principales les plus courantes, au moment de l'IPD – total, 2020-2022	23
Tableau 24 : Professions principales les plus courantes, au moment de l'IPD – hommes, 2020-2022....	25
Tableau 25 : Professions principales les plus courantes, au moment de l'IPD – femmes, 2020-2022.....	27
Tableau 26 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'IPD – total, 2020-2022.....	28
Tableau 27 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'IPD – hommes, 2020-2022	30
Tableau 28 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'IPD – femmes, 2020 – 2022.....	32
Tableau 29 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2020-2022	34
Tableau 30 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2020-2022	35
Tableau 31 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2020-2022	35
Tableau 32 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2020-2022	36
Tableau 33 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2020-2022	37
Tableau 34 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2020-2022	37
Tableau 35 : Demandes (demandeurs principaux) présentées au titre des programmes d'immigration économique dans le cadre d'Entrée express, selon le genre, 2020-2022	38
Tableau 36 : Demandes reçues dans le cadre d'Entrée express, par province ou territoire de destination, demandeurs principaux, 2020-2022	39
Tableau 37 : Délais de traitement* des demandes présentées au titre d'Entrée express, selon le programme d'immigration économique, en mois, 2020-2022	40
Tableau 38 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée express, par programme d'immigration économique, 2020-2022	41
Tableau 39 : Admissions (demandeur principal) dans le cadre d'Entrée express, par programme d'immigration économique – hommes, 2020-2022	41
Tableau 40 : Admissions (demandeur principal) dans le cadre d'Entrée express, par programme d'immigration économique – femmes, 2020-2022	41
Tableau 41 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée express selon les pays de citoyenneté les plus courants, 2020-2022	42

Tableau 42 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée express, par province ou territoire de destination, 2020-2022	43
Tableau 43 : Admissions (nombre total de personnes) au titre du Programme des candidats des provinces dans le cadre d'Entrée express, par province ou territoire* de destination, 2020-2022	43
Tableau 44 : Admissions (nombre total de personnes) au titre des programmes pour travailleurs hautement qualifiés (fédéral), par province ou territoire de destination, 2020-2022.....	44
Tableau 45 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2020) deux ans après l'admission, selon le nombre d'années d'études au Canada (candidats du PCP inclus).....	47
Tableau 46 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2020) deux années après l'admission, selon la catégorie d'emploi réservé (candidats du PCP inclus).....	48
Tableau 47 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2020) deux ans après l'admission, selon le critère de l'expression française (candidats du PCP inclus)	48
Tableau 48 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2020) deux ans après l'admission, selon le critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (candidats du PCP inclus)	48

Glossaire des sigles et acronymes

CEC	Catégorie de l'expérience canadienne
CLB	Canadian Language Benchmarks
CNP	Classification nationale des professions
EE	Entrée express
FEER	Formation, études, expérience et responsabilités
GC	Gouvernement du Canada
IM	Instructions ministérielles
IPD	Invitation à présenter une demande
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
LIPR	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
NCLC	Niveaux de compétence linguistique canadiens
PCP	Programme des candidats des provinces (et des territoires)
PTMSF	Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)
PTQF	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)
SMGC	Système mondial de gestion de cas
SCG	Système de classement global
THQF	Travailleurs hautement qualifiés (fédéral)

Aperçu du système Entrée express

Lancé en janvier 2015, Entrée express (EE) est le système phare du Canada pour la gestion des demandes présentées au titre de trois programmes fédéraux d'immigration économique pour les travailleurs hautement qualifiés (THQF) – soit le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) [PTQF], le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) [PTMSF] et la Catégorie de l'expérience canadienne [CEC]), et d'une partie du Programme des candidats des provinces (PCP). En plus de fournir une voie vers la résidence permanente pour les immigrants éventuels qui sont actuellement à l'étranger, de nombreux résidents temporaires déjà au Canada font également la transition vers la résidence permanente au moyen d'EE, le Canada étant toujours le principal pays de résidence des personnes qui reçoivent une invitation à présenter une demande de résidence permanente. Tel qu'on le décrit ci-dessous, Entrée express permet au gouvernement du Canada de gérer les demandes de résidence permanente reçues dans le cadre de ces principaux programmes d'immigration économique, tout en favorisant la sélection des personnes qui sont les plus susceptibles de réussir économiquement au Canada.

Comme les rapports précédents, le rapport de fin d'année de 2022 d'Entrée express donne un aperçu du système EE et présente des données sur toutes les étapes de son processus, soit la soumission d'un profil, les candidats du bassin, l'invitation à présenter une demande (IPD), la présentation d'une demande, les délais de traitement et les admissions; et pour la première fois depuis que le rapport de fin d'année d'Entrée express est publié, les résultats économiques des demandeurs sont également présentés, puisque nous disposons désormais de données longitudinales suffisantes à ce sujet. Dans l'ensemble du rapport, les données désagrégées sur le genre¹ et les données des années précédentes sont présentées en parallèle avec les chiffres de 2022 pour fournir un contexte plus étoffé. Il s'agit de données opérationnelles qu'il faut par conséquent considérer comme préliminaires et sujettes à changement.

Comment fonctionne Entrée express

Le système EE gère les demandes de résidence permanente en deux étapes.

D'abord, la personne exprime son intérêt à immigrer au Canada en remplissant un profil en ligne, qui fait l'objet d'une vérification par voie électronique pour déterminer si la personne est admissible à au moins un des programmes d'immigration pour les THQF gérés par le système. Les profils des personnes qui remplissent les critères d'admissibilité d'au moins un de ces programmes pour les THQF² sont placés dans le bassin d'EE et obtiennent une note du Système de classement global (SCG), laquelle est établie en comparant les renseignements contenus dans le profil, notamment les compétences et l'expérience, aux critères de notation qui sont accessibles au public sur le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Les candidats dont le profil est placé dans le bassin sont classés les uns par rapport aux autres selon la note qu'ils ont obtenue du SCG. Avant de remplir leur profil en ligne, les candidats éventuels peuvent estimer leur note à l'aide d'un outil du SCG qui est également accessible sur le site Web d'IRCC³.

Ensuite, des instructions ministérielles (IM) publiées régulièrement sur le site Web d'IRCC précisent le nombre d'invitations à présenter une demande (IPD) de résidence permanente qui seront envoyées aux candidats du bassin d'EE à une date particulière dans le cadre d'une ronde d'invitation. Normalement, les rondes d'invitation ont lieu à intervalles de deux semaines. Les rondes générales d'invitation reposent uniquement sur les notes du SCG, mais certaines IM précisent également le ou les programmes d'immigration économique au titre desquels les candidats seront invités à présenter une demande. Pour

chaque ronde, les invitations sont envoyées aux candidats admissibles visés par la ronde particulière, en suivant l'ordre décroissant des notes du SCG, jusqu'à ce que le nombre maximal d'invitations précisé dans les IM connexes soit atteint. Les profils des candidats qui n'ont pas reçu d'IPD ou qui ont décliné une IPD demeurent dans le bassin pendant un maximum de 12 mois.

Les candidats qui reçoivent une IPD disposent de 60 jours pour soumettre une demande de résidence permanente en ligne à IRCC ou pour refuser l'invitation (ce qui signifie que leur profil sera replacé dans le bassin). Les candidats qui reçoivent une IPD et n'y donnent pas suite dans le délai de 60 jours sont retirés du bassin. À la réception de la demande, un agent d'immigration l'évalue afin de vérifier la note du SCG attribuée au candidat et son admissibilité au programme et à la résidence permanente. Si l'agent d'immigration détermine que toutes les conditions sont remplies et que le demandeur n'est pas interdit de territoire, ce dernier obtient un visa de résident permanent. Les demandeurs et les membres de leur famille qui les accompagnent deviennent des résidents permanents lorsqu'ils sont admis au Canada. La norme de traitement des demandes présentées au titre d'EE est de six mois dans 80 % des cas. Le délai de traitement débute le jour de la réception de la demande dûment remplie par IRCC et se termine lorsqu'un agent d'immigration rend une décision définitive.

Le Système de classement global

Le SCG est la pierre angulaire du système de gestion des demandes d'EE. La note du SCG se compose de points de base et de points supplémentaires. Ces éléments servent à évaluer le potentiel de réussite d'un candidat sur le marché du travail canadien. La note maximale qu'un candidat peut obtenir du SCG est de 1 200 points, soit 600 points de base et 600 points supplémentaires. Puisque l'ensemble des renseignements fournis à l'étape du profil aux fins du calcul de la note du SCG le sont par le candidat, ces renseignements doivent être appuyés par des documents adéquats à l'étape de la présentation de la demande, faute de quoi la demande pourrait être refusée.

Les points de base sont attribués en fonction de caractéristiques liées au capital humain de la personne (p. ex. l'âge, le niveau de scolarité, la maîtrise d'une langue officielle et l'expérience de travail). Le candidat qui indique qu'un époux ou conjoint de fait l'accompagnerait peut obtenir un maximum de 560 points pour ses propres caractéristiques de base et se voir octroyer un maximum de 40 points selon les caractéristiques liées au capital humain de son époux ou conjoint de fait. Le candidat qui n'est pas accompagné d'un époux ou conjoint de fait peut obtenir jusqu'à 600 points pour les facteurs de base. En ce qui concerne les points supplémentaires, un candidat peut obtenir des points s'il a été désigné par une province ou un territoire (600 points), s'il dispose d'un emploi réservé (50 ou 200 points), s'il a effectué des études postsecondaires au Canada (15 ou 30 points), s'il a des compétences linguistiques en français (25 ou 50 points) ou s'il a un frère ou une sœur au Canada (15 points)⁴.

À l'exception des points attribués pour la désignation par une province ou un territoire, qui sont pratiquement suffisants pour garantir la réception d'une IPD dans le cadre d'une ronde générale ou d'une ronde propre au PCP, les points supplémentaires augmentent la probabilité qu'un candidat donné reçoive une IPD, sans toutefois l'en assurer.

Les candidats du bassin d'EE peuvent, et dans certains cas doivent, mettre leur profil à jour pour rendre compte de tout changement à leur situation, ce qui peut déclencher un nouveau calcul de la note du SCG. Certaines mises à jour se font automatiquement, notamment à la date d'anniversaire de la personne ou à l'expiration des résultats de l'évaluation des compétences linguistiques. D'autres mises à jour nécessitent une intervention manuelle. C'est le cas notamment si le candidat prend des mesures pour augmenter sa note du SCG et ainsi accroître la probabilité qu'il reçoive une IPD, par exemple, en améliorant ses compétences linguistiques ou en obtenant un emploi réservé.

Changements apportés à Entrée express en 2022

Le 16 novembre 2022, IRCC a adopté le système de la nouvelle Classification nationale des professions (CNP) 2021, élaborée par Emploi et Développement social Canada et Statistique Canada et actualisée tous les cinq ans. IRCC se fonde sur la CNP pour déterminer et évaluer les critères d'admissibilité professionnelle utilisés dans ses divers programmes d'immigration. La CNP 2021 a introduit des changements structurels en remplaçant les catégories des niveaux de compétence par des catégories représentant la formation, l'éducation, l'expérience et les responsabilités (FEER). Avec l'introduction de la CNP 2021, 16 nouvelles professions sont devenues admissibles au titre du PTQF et de la CEC, et huit autres sont devenues admissibles au titre du PTMSF.

Améliorations prochaines à Entrée express

Le 23 juin 2022, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) a été modifiée afin d'autoriser le ministre d'IRCC à inviter les étrangers à présenter une demande de résidence permanente au moyen d'EE sur une nouvelle base – leur admissibilité à faire partie d'une catégorie «ensemble» qui soutient un objectif économique déterminé. Ce pouvoir de «sélection axée sur les catégories (ensembles)», selon l'expression consacrée, offre plus de latitude en permettant la sélection des candidats du bassin d'EE qui possèdent les compétences et les attributs indiqués en fonction de l'évolution des besoins économiques du Canada et des priorités du gouvernement, et ce, dans le cadre de rondes d'invitation d'un nouveau type. Pour les besoins de la sélection axée sur les catégories (ensembles), l'établissement des catégories (ensembles) s'effectuera sur la base de données probantes, d'échange d'information sur le marché du travail avec les partenaires des provinces et des territoires et de consultations menées auprès des intervenants. Ces catégories (ensembles) reposeront sur des attributs clés, comme la connaissance des langues officielles et l'expérience de travail, et elles sont appelées à évoluer au fil du temps.

Le Ministère a mené des consultations publiques entre la fin novembre 2022 et janvier 2023 sur l'amélioration du système Entrée express par le biais de la sélection axée sur les catégories (ensembles), au moyen d'un questionnaire en ligne et d'un engagement direct avec les provinces et les territoires. Le processus de consultation a également sollicité des commentaires écrits de la part de 2 960 organisations partout au Canada et a permis de recevoir 263 réponses au questionnaire en ligne, ainsi que 26 commentaires écrits par courriel. Un résumé des commentaires reçus des intervenants d'IRCC est disponible sur le site Web d'IRCC. Les commentaires ont mis en lumière la nécessité de se concentrer sur les pénuries de main-d'œuvre et de soutenir l'immigration francophone et la croissance économique dans les communautés francophones en situation minoritaire.

De même, en février 2023, le ministre d'IRCC a lancé une vaste consultation et un examen du système d'immigration au Canada, intitulé «Un système d'immigration pour l'avenir du Canada», afin de connaître directement la manière dont les politiques et les programmes d'immigration du Canada pourraient le mieux répondre aux besoins actuels et futurs du pays. L'examen a permis aux partenaires et aux intervenants d'exprimer leur point de vue, notamment lors de tables rondes régionales, de séances ciblées dans des domaines d'intérêt clés et d'un questionnaire en ligne, ce qui a permis de recueillir des commentaires de plus de 16 000 clients, particuliers et représentants d'entreprises, d'universités et d'organismes d'aide à l'établissement. Les commentaires reçus dans le cadre de l'examen stratégique sur l'immigration ont mis en évidence la nécessité de veiller à ce que la sélection des immigrants soit

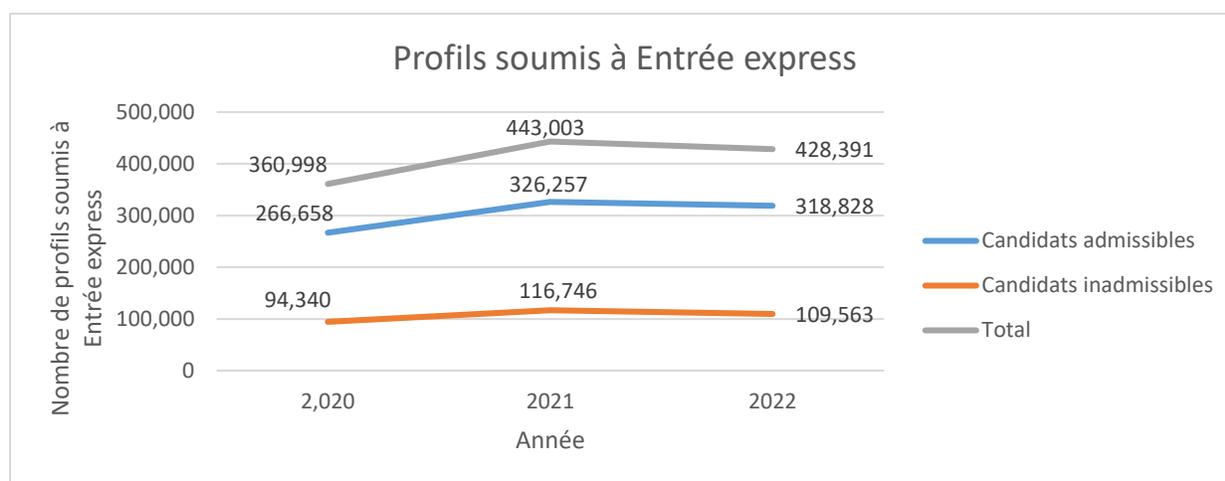
rigoureuse et fondée sur des données probantes, confirmant ainsi la nécessité d'éclairer la sélection axée sur les catégories (ensembles) au moyen de données fiables.

En fonction des commentaires reçus au cours du processus de consultation sur la sélection axée sur les catégories (ensembles) et conformément aux commentaires reçus lors de l'examen du système d'immigration, le premier recours à la sélection axée sur les catégories (ensembles) aura lieu en 2023 et visera à remédier aux pénuries structurelles sur le marché du travail et à soutenir la croissance économique par l'immigration francophone hors du Québec. Les prochains rapports de fin d'année comporteront plus de renseignements sur ce processus de sélection axée sur les catégories (ensembles).

Personnes qui ont soumis un profil d'Entrée express

En 2022, 428 391 profils d'EE ont été soumis au moyen du système, ce qui représente une légère baisse de 3 % par rapport à 2021, mais une augmentation de 19 % par rapport à 2020 (figure 1). Parmi les profils soumis en 2022, la proportion de candidats admissibles à au moins un des programmes d'immigration pour les THQF gérés par EE est la même (74 %) qu'à l'année 2021.

Figure 1 : Profils soumis à Entrée express, 2020-2022



Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Description textuelle :

Profils soumis à Entrée express, 2020-2022

En 2020, 360 998 profils d'Entrée express ont été soumis; de ce nombre, 266 658 profils étaient admissibles et 94 340, inadmissibles. En 2021, sur un total de 443 003 profils d'Entrée express soumis, 326 257 étaient des profils admissibles et 116 746, des profils inadmissibles. En 2022, 428 391 profils d'Entrée express ont été soumis au total, soit 318 828 profils admissibles et 109 563 profils inadmissibles.

Comme le montre le tableau 1, en 2022, plus d'hommes (238 382) que de femmes (189 881) ont soumis un profil. La répartition en pourcentage des profils présentés par des hommes (56 %) et par des femmes (44 %) est la même qu'en 2021. Chez les hommes, la part des profils soumis qui étaient admissibles à au

moins un programme n'a pas changé entre 2020 et 2022 (71 %), mais on constate une légère hausse du pourcentage de profils admissibles chez les femmes (78 %) par rapport à 2022. Dans l'ensemble, le pourcentage de profils admissibles soumis par les femmes demeure légèrement supérieur à celui des profils admissibles soumis par les hommes, avec un écart d'environ 6 à 7 points de pourcentage.

Tableau 1° : Profils soumis à Entrée express, selon le genre, 2020-2022

Résultat lié au profil	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
Hommes						
Admissibles	147 666	71 %	176 870	71 %	169 812	71 %
Inadmissibles	59 541	29 %	71 637	29 %	68 570	29 %
Total	207 207	100 %	248 507	100 %	238 382	100 %
Femmes						
Admissibles	118 950	77 %	149 338	77 %	148 959	78 %
Inadmissibles	34 738	23 %	45 032	23 %	40 922	22 %
Total	153 688	100 %	194 370	100 %	189 881	100 %
Total*						
Admissibles	266 658	74 %	326 257	74 %	318 828	74 %
Inadmissibles	94 340	26 %	116 746	26 %	109 563	26 %
Total*	360 998	100 %	443 003	100 %	428 391	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

*Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2020 : 103, 2021 : 126, 2022 : 128)

Personnes placées dans le bassin d'Entrée express

Le tableau 2 présente la répartition des notes du SCG pour les profils des candidats qui étaient admissibles au moment de leur soumission. D'une année à l'autre, les notes du SCG se concentrent dans la fourchette de 301 à 500 même si le nombre total de profils admissibles soumis a légèrement reculé en 2022. Soulignons que la gestion du bassin d'EE est dynamique et que la répartition des notes du SCG change chaque fois qu'un profil admissible est soumis ou mis à jour, ou qu'il arrive à échéance.

Tableau 2 : Répartition des notes du Système de classement global pour tous les profils admissibles soumis à Entrée express, au moment de la soumission, 2020-2022

Fourchette de notes du SCG	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
701-1200	15	<1 %	79	<1 %	11	<1 %
651-700	38	<1 %	38	<1 %	71	<1 %
601-650	146	<1 %	133	<1 %	240	<1 %
551-600	672	<1 %	786	<1 %	1 126	<1 %
501-550	6 053	2 %	6 847	2 %	10 725	3 %
451-500	71 232	27 %	69 195	21 %	76 504	24 %

401-450	73 812	27 %	86 626	27 %	77 447	26 %
351-400	72 129	27 %	99 623	31 %	93 621	29 %
301-350	36 112	14 %	50 759	16 %	49 923	15 %
251-300	4 856	2 %	7 583	2 %	6 225	2 %
201-250	1 081	<1 %	2 928	<1 %	1 986	<1 %
151-200	390	<1 %	1 239	<1 %	731	<1 %
101-150	113	<1 %	367	<1 %	190	<1 %
1-100	9	<1 %	54	<1 %	28	<1 %
Total	266 658	100 %	326 257	100 %	318 828	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Comme le montre le tableau 3, parmi les personnes qui ont soumis des profils admissibles en 2022, une majorité (55 %) ne satisfaisait pas aux critères donnant droit à des points supplémentaires au moment de la soumission. On constate toutefois que cette proportion connaît une diminution progressive depuis 2020 (63 %) et 2021 (58 %), ce qui signifie qu'un nombre croissant de candidats est admissible à au moins une catégorie de points supplémentaires⁵. Encore en 2022, les candidats obtiennent le plus souvent les points accordés pour les études effectuées au Canada (23 %) et la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (14 %). Depuis 2020, la proportion de candidats admissibles qui obtiennent des points pour des études au Canada augmente davantage et demeure plus élevée que pour les autres catégories de points supplémentaires. La proportion de candidats du bassin d'EE qui obtient des points supplémentaires en raison de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, d'un emploi réservé et de la maîtrise du français⁶ est demeurée stable entre 2020 et 2022.

Tableau 3 : Profils admissibles soumis à Entrée express, par catégorie de points supplémentaires, 2020-2022

Catégorie de points supplémentaires	2020 (N^{bre})	2020 (%)	2021 (N^{bre})	2021 (%)	2022 (N^{bre})	2022 (%)
Aucun point supplémentaire	168 564	63 %	190 664	58 %	176 777	55 %
Emploi réservé	18 091	7 %	20 927	6 %	20 495	6 %
Études au Canada	45 530	17 %	69 148	21 %	74 654	23 %
Maîtrise du français	12 806	5 %	18 140	6 %	18 681	6 %
Frère ou sœur au Canada	33 403	13 %	41 618	13 %	44 483	14 %
Total	266 658	S.O.	326 257	S.O.	318 828	S.O.

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Pour chaque année, la somme des données ventilées par catégorie est supérieure au total affiché, car les candidats peuvent être admissibles à plusieurs catégories de points supplémentaires.

Le tableau 4 montre qu'en 2022, un plus grand nombre et une plus grande proportion d'hommes (93 817, 53 %) que de femmes (82 930, 47 %) ne répondaient à aucun des critères donnant droit à des points supplémentaires au moment de la soumission d'un profil admissible. Cet écart a toutefois diminué quelque peu entre 2020 et 2022, passant de 10 à 6 points de pourcentage.

Tableau 4 : Profils admissibles soumis à Entrée express, sans points supplémentaires, selon le genre, 2020-2022

Genre	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
Hommes	92 441	55 %	102 930	54 %	93 817	53 %
Femmes	76 100	45 %	87 703	46 %	82 930	47 %
Total*	168 564	100 %	190 664	100 %	176 777	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

* Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2020 : 23, 2021 : 31, 2022 : 30)

Les tableaux 5 à 8 présentent une ventilation de chaque catégorie de points supplémentaires en fonction du genre. Ils montrent que les études effectuées au Canada et la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada sont les critères donnant droit à des points supplémentaires auxquels ont satisfait le plus souvent tant les hommes que les femmes en 2022. À l'instar de la tendance observée en 2020 et en 2021, la proportion d'hommes (66 %) qui continuent de satisfaire au critère de l'emploi réservé en 2022 est considérablement plus élevée que celles des femmes (34 %). Si la proportion d'hommes (53 %) remplissant le critère des études effectuées au Canada était supérieure à celle des femmes (47 %) en 2022, cet écart a quelque peu diminué depuis 2020. S'agissant des points supplémentaires accordés pour la maîtrise du français, la proportion de femmes répondant à ce critère (52 %) était légèrement plus élevée que celle des hommes (48 %) en 2022 qu'en 2021, où la répartition entre hommes et femmes était égale (50 %). En 2022, les femmes (51 %) ont rempli le critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada dans une proportion légèrement supérieure à celle des hommes (49 %), ce qui constitue un changement mineur par rapport aux années précédentes : en 2021, les proportions étaient égales (50 %) et en 2020, la proportion d'hommes (51 %) dépassait légèrement celle des femmes (49 %). Le tableau 9 présente la répartition des notes du SCG pour les candidats admissibles du bassin. On constate que les notes du SCG des candidats admissibles du bassin se maintiennent invariablement dans la fourchette de 301 à 500.

Tableau 5 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour un emploi réservé, selon le genre, 2020-2022

Genre	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
Hommes	12 302	68 %	14 008	67 %	13 603	66 %
Femmes	5 787	32 %	6 918	33 %	6 886	34 %
Total*	18 091	100 %	20 927	100 %	20 495	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 6 février 2023

*Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2020 : 2, 2021 : 1, 2022 : 6)

Tableau 6 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour des études effectuées au Canada, selon le genre, 2020-2022

Genre	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
Hommes	25 766	57 %	37 650	54 %	39 859	53 %
Femmes	19,753	43 %	31 488	46 %	34 782	47 %
Total*	45 530	100 %	69 148	100 %	74 654	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

*Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2020 : 11, 2021 : 10, 2022 : 13)

Tableau 7 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour la maîtrise du français, selon le genre, 2020-2022

Genre	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
Hommes	6 474	51 %	9 094	50 %	8 982	48 %
Femmes	6 332	49 %	9 043	50 %	9 694	52 %
Total*	12 806	100 %	18 140	100 %	18 681	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

*Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2020 : 0, 2021 : 3, 2022 : 5)

Tableau 8 : Profils admissibles soumis à Entrée express ayant obtenu des points supplémentaires pour la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, selon le genre, 2020-2022

Genre	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
Hommes	17 118	51 %	20 842	50 %	21 933	49 %
Femmes	16 278	49 %	20 768	50 %	22 544	51 %
Total*	33 403	100 %	41 618	100 %	44 483	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 11 janvier 2022

*Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2019 : 8, 2020 : 7, 2021 : 10)

Tableau 9 : Répartition des notes du Système de classement global pour les candidats admissibles du bassin, 2020-2022

Fourchette de notes du SCG	2020		2021		2022	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
701-1200	443	<1 %	170	<1 %	303	<1 %
651-700	4	<1 %	1	<1 %	15	<1 %
601-650	1	<1 %	5	<1 %	68	<1 %
551-600	13	<1 %	12	<1 %	451	<1 %
501-550	218	<1 %	210	<1 %	4 451	<1 %
451-500	17 471	13 %	23 913	16 %	46 386	24 %
401-450	40 748	30 %	45 405	31 %	46 389	24 %
351-400	47 504	35 %	47 796	33 %	57 592	30 %

301-350	26 969	20 %	24 860	17 %	31 081	16 %
251-300	2 860	2 %	2 613	2 %	3 898	2 %
201-250	479	<1 %	424	<1 %	1 115	1 %
151-200	213	<1 %	181	<1 %	471	0 %
101-150	65	<1 %	46	<1 %	146	0 %
1-100	10	<1 %	4	<1 %	15	0 %
	136 998	100 %	145 640	100 %	192 381	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express

En 2022, IRCC a continué à tirer profit de la souplesse et de l'efficacité du système EE pour aider le Ministère à atteindre les cibles fixées dans le Plan des niveaux d'immigration 2021-2023 du gouvernement fédéral. Les restrictions de voyage imposées en raison de la pandémie de COVID-19, qui ont été en vigueur pendant la majeure partie de 2020 et 2021, ont retardé le traitement des demandes à l'étranger, ce qui a entraîné une hausse importante de l'arriéré de demandes au titre des programmes fédéraux d'immigration économique pour les THQF. Pour arriver à gérer l'imposant arriéré et aider IRCC à traiter rapidement les demandes existantes, le Ministère a interrompu temporairement l'envoi d'IPD aux THQF dans le cadre d'EE entre septembre 2021 et juillet 2022, tout en poursuivant l'envoi des IPD aux candidats désignés du PCP. L'envoi d'IPD au titre des programmes d'immigration pour les THQF a repris dès que l'arriéré a été suffisamment réduit pour permettre le traitement des nouvelles demandes dans le délai normal de six mois. Ainsi, entre janvier et juin 2022, IRCC a lancé 13 rondes d'invitation propres au PCP, suivies de 11 rondes générales entre juillet et novembre 2022. En raison de problèmes techniques liés à la mise en œuvre du nouveau système de la CNP 2021 en novembre 2022 et de difficultés technique dans le Système mondial de gestion de cas (SMGC), toutes les rondes d'invitation d'EE ont été mises sur pause pendant le mois de décembre 2022.

Comme l'indique le tableau 10, IRCC a tenu 24 rondes d'IPD et envoyé 46 539 invitations en 2022, ce qui représente une diminution de 59 % par rapport aux 114 431 invitations envoyées en 2021. Cette évolution reflète la décision du Ministère d'interrompre temporairement les programmes d'immigration pour les THQF gérés par l'intermédiaire d'EE et de poursuivre uniquement les rondes d'invitation propres aux PCP entre septembre 2021 et juillet 2022.

De plus, en 2022, du fait de l'interruption temporaire des rondes générales d'invitation, la majorité des IPD envoyées aux candidats concernait deux programmes : ainsi, 19 258 IPD ont été envoyées au titre

du PCP et 18 895 IPD au titre de la CEC. Le reste des invitations (8 386) a été envoyé au titre du PTQF. Aucune invitation n'a été envoyée au titre du PTMSF en 2022. Il en résulte donc une répartition différente par rapport à l'année 2021, pendant lequel les rondes d'invitation menées ciblaient uniquement les candidats de la CEC et du PCP, qui étaient plus susceptibles d'être physiquement situés au Canada et donc moins touchés par les restrictions frontalières liées à la pandémie.

Chez les candidats invités à présenter une demande, les notes de passage du SCG variaient, en 2022, de 674 à 808 pour les rondes propres au PCP (médiane = 754) et de 491 à 557 pour les rondes générales (médiane = 510). Les notes de passage du SCG pour les rondes générales ont connu une diminution progressive tout au long de l'année, car le nombre total d'IPD envoyées augmentait à chaque ronde; si le nombre total d'IPD envoyées pour les rondes propres au PCP est resté plus stable dans l'ensemble, les notes de passage ont elles aussi connu une variation semblable. Toutes les rondes d'invitation ont été effectuées conformément aux IM connexes.

Tableau 10 : IPD envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique, 2022

Date de l'IPD	Type de ronde*	Note de passage du SCG	CEC (N ^{bre})	PCP (N ^{bre})	PTQF (N ^{bre})	PTMSF (N ^{bre})	Nombre total d'IPD
2022-01-05	PCP	808	0	392	0	0	392
2022-01-19	PCP	745	0	1 036	0	0	1 036
2022-02-02	PCP	674	0	1 070	0	0	1 070
2022-02-16	PCP	710	0	1 082	0	0	1 082
2022-03-02	PCP	761	0	1 047	0	0	1 047
2022-03-16	PCP	754	0	924	0	0	924
2022-03-30	PCP	785	0	919	0	0	919
2022-04-13	PCP	782	0	787	0	0	787
2022-04-27	PCP	772	0	829	0	0	829
2022-05-11	PCP	753	0	545	0	0	545
2022-05-25	PCP	741	0	590	0	0	590
2022-06-08	PCP	796	0	932	0	0	932
2022-06-22	PCP	752	0	636	0	0	636
2022-07-06	Générale	557	595	700	205	0	1 500
2022-07-20	Générale	542	569	764	417	0	1 750
2022-08-03	Générale	533	928	704	368	0	2 000
2022-08-17	Générale	525	1 103	658	489	0	2 250
2022-08-31	Générale	516	1 398	570	782	0	2 750
2022-09-14	Générale	510	1 975	581	694	0	3 250
2022-09-28	Générale	504	2 108	628	1 014	0	3 750
2022-10-12	Générale	500	2 498	721	1 031	0	4 250
2022-10-26	Générale	496	2 600	996	1 154	0	4 750
2022-11-09	Générale	494	2 421	1 204	1 125	0	4 750
2022-11-23	Générale	491	2 700	943	1 107	0	4 750
Total			18 895	19 258	8 386	0	46 539

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

* Les rondes d'IPD peuvent être générales ou propres à un programme particulier. Dans le cadre d'une ronde générale, les invitations sont envoyées aux candidats des quatre programmes gérés au moyen d'Entrée express.

Dans l'ensemble, si l'on compare les données des tableaux 11 et 12, on observe que les hommes ont reçu la majorité (58 %) des invitations envoyées en 2022 – ce qui reflète la part du total des profils admissibles soumis par des hommes durant l'année. L'examen des types de programmes révèle que les hommes ont reçu une plus grande part d'invitations que les femmes au titre de la CEC (42 % et 39 %, respectivement) et du PCP (43 % et 39 %, respectivement).

Cette situation contraste avec celle de l'année précédente : en 2021, c'est au titre du CEC que les hommes et les femmes ont reçu d'invitations en plus grand nombre et dans une plus grande proportion (87 % dans les deux cas). Par ailleurs, même si la proportion d'invitations à présenter une demande au titre du PCP en 2021 est nettement inférieure pour les hommes comme pour les femmes (13 % dans chaque cas) par rapport à 2022, le nombre d'invitations est comparable d'une année à l'autre. Cette tendance est le reflet de la décision du Ministère de mettre temporairement sur pause le processus d'IPD au vu du maintien des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19. Avec la reprise des rondes générales, les femmes ont reçu une proportion plus élevée d'IPD (22 %) que les hommes (15 %) au titre du PTQF, à l'inverse de la situation prévalant pour les admissions au titre du PCP et de la CEC. Aucune admission n'a eu lieu au titre du PTMSF en 2022. Au cours de 2022, une seule invitation a été envoyée à une personne candidate ayant déclaré un genre autre, non précisé ou inconnu. En raison des faibles nombres, les données présentées dans la présente section du rapport ne sont pas ventilées en fonction de ces catégories de genre.

Tableau 11 : IPD envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique – hommes, 2020-2022

Programme	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
CEC	33 932	56 %	57 493	87 %	11 310	42 %
PCP	8 911	15 %	8 485	13 %	11 675	43 %
PTQF	17 888	29 %	0	0 %	4 112	15 %
PTMSF	9	0 %	0	0 %	0	0 %
Total	60 740	100 %	65 978	100 %	27 097	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Tableau 12 : IPD envoyées aux candidats, par programme d'immigration économique – femmes, 2020-2022

Programme	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
CEC	24 461	52 %	42 153	87 %	7 584	39 %
PCP	5 297	11 %	6 293	13 %	7 583	39 %
PTQF	16 843	36 %	0	0 %	4 273	22 %
PTMSF	2	0 %	0	0 %	0	0 %
Total	46 603	100 %	48 446	100 %	19 440	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Les tableaux 13 à 17 présentent les caractéristiques sociodémographiques des candidats invités à présenter une demande de résidence permanente. Ces tableaux montrent une évolution des tendances entre 2020 et 2022 qui est largement attribuable aux stratégies exceptionnellement adoptées pour les rondes d'invitation au cours des dernières années. Par exemple, en 2020 et 2021, ces stratégies étaient

davantage ciblées sur les candidats admissibles de la CEC et du PCP et, à l'automne 2021 et en 2022, les rondes générales ont été temporairement interrompues.

En ce qui concerne l'âge des candidats invités à présenter une demande, la part des invitations envoyées aux candidats âgés de 20 à 29 ans (la tranche d'âge associée au plus grand nombre de points dans le SCG) est restée la plus importante en 2022 (50 %), bien qu'elle ait reculé par rapport à 2021 (64 %) et 2020 (63 %). La part des candidats âgés de 30 à 34 ans, qui formaient le deuxième groupe le plus nombreux, a connu la plus importante augmentation en 2022 (29 %), par rapport à 2021 (19 %).

L'examen du niveau d'études le plus élevé des candidats invités à présenter une demande révèle qu'en 2022, ce sont les candidats titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme professionnel menant à la pratique qui ont reçu la plus grande part d'invitations (46 %), une proportion qui a doublé par rapport à 2021 (19 %). Venaient ensuite les candidats diplômés d'un programme d'études postsecondaires d'au moins trois ans (40 %), bien que leur part ait diminué par rapport à 2021 (54 %). De 2021 à 2022, la proportion des candidats diplômés d'un programme d'études postsecondaires d'une année ou deux et des candidats ayant fait des études secondaires ou moins a reculé; pendant la même période, celle des candidats titulaires d'un doctorat a doublé. Dans l'ensemble, les candidats qui ont reçu une IPD sont toujours très instruits, 90 % d'entre eux ayant déclaré être diplômés d'un programme d'études postsecondaires d'au moins trois ans.

En ce qui concerne le niveau de maîtrise d'une première langue officielle chez les candidats invités à présenter une demande, on observe globalement une légère augmentation en 2022, malgré le déclin constaté de 2020 à 2021. En 2022, le niveau le plus courant des *Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC)/Canadian Language Benchmarks (CLB)* était le niveau 9 (33 %), suivi du niveau 10 (21 %). Il s'agit de niveaux supérieurs à ceux de 2021 : lors de la dernière année, les niveaux de compétence les plus courants des candidats étaient le niveau 7 des NCLC/CLB (41 %) et le niveau 8 (22 %). En 2020, les niveaux des NCLC/CLB les plus couramment présentés par les candidats invités étaient les niveaux 9 (35 %) et 7 (26 %).

Sur le plan de l'expérience de travail au Canada (Tableau 16), en 2022, la majorité des candidats invités à présenter une demande (62 %) avaient au moins une année d'expérience de travail au Canada admissible. Il s'agit d'un recul par rapport aux candidats invités à présenter une demande en 2021 qui, dans une proportion considérable (92 %), comptaient au moins une année d'expérience de travail au Canada admissible. Ce recul peut s'expliquer par la stratégie que le Ministère a appliquée en matière d'IPD en 2021, étant donné que 87 % (Tableau 11) des IPD ont été envoyées dans le cadre de la CEC, un programme qui exige une expérience de travail au Canada. En 2022 (Tableau 16), les invitations ont été envoyées dans une proportion de 41 % à des candidats comptant au moins une année d'expérience de travail au Canada admissible et de 35 %, à des candidats sans aucune expérience canadienne. Si les candidats ayant une expérience de travail importante à l'étranger ont été moins nombreux à recevoir une invitation en 2021, la situation a changé en 2022, puisque 58 % (Tableau 17) des candidats invités avaient acquis au moins trois années d'expérience de travail à l'étranger.

Tableau 13 : IPD envoyées aux candidats, par groupe d'âge, 2020-2022

Catégorie d'âge	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
<20	3	0 %	9	<1 %	0	<1 %
20-29	67 933	63 %	73 689	64 %	23 305	50 %
30-34	25 726	24 %	21 518	19 %	13 721	29 %
35-39	9 158	9 %	10 870	9 %	6 156	13 %
40-44	3 011	3 %	5 240	5 %	2 213	5 %

45+	1 518	1 %	3 101	3 %	1 143	2 %
Total *	107 350	100 %	114 431	100 %	46 539	100 %

* Le total comprend les personnes dont l'âge n'était pas confirmé au moment de l'invitation
Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Tableau 14 : IPD envoyées aux candidats, selon le niveau d'études le plus élevé, 2020-2022

Niveau d'études	2020 (N^{bre})	2020 (%)	2021 (N^{bre})	2021 (%)	2022 (N^{bre})	2022 (%)
Études secondaires ou de niveau inférieur	923	1 %	3 404	3 %	540	1 %
Diplôme d'études postsecondaires – programme d'un an ou de deux ans	7 552	7 %	25 476	22 %	4 050	9 %
Diplôme d'études postsecondaires – programme de trois ans ou plus	49 661	46 %	61 226	54 %	18 588	40 %
Maîtrise ou diplôme professionnel menant à la pratique	45 521	42 %	22 215	19 %	21 278	46 %
Ph. D.	3 693	3 %	2 110	2 %	2 083	4 %
Total	107 350	100 %	114 431	100 %	46 539	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Tableau 15 : IPD envoyées aux candidats, selon le niveau de maîtrise de la première langue officielle, 2020-2022

Niveau de maîtrise de la première langue officielle	2020 (N^{bre})	2020 (%)	2021 (N^{bre})	2021 (%)	2022 (N^{bre})	2022 (%)
NCLC/CLB 4	18	<1 %	31	<1 %	7	<1 %
NCLC/CLB 5	761	1 %	5 161	5 %	817	2 %
NCLC/CLB 6	2 614	2 %	13 551	12 %	2 094	4 %
NCLC/CLB 7	28 187	26 %	47 271	41 %	9 444	20 %
NCLC/CLB 8	21 453	20 %	25 457	22 %	8 709	19 %
NCLC/CLB 9	37 483	35 %	14 959	13 %	15 587	33 %
NCLC/CLB 10	16 834	16 %	8 001	7 %	9 881	21 %
Total	107 350	100 %	114 431	100 %	46 539	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Tableau 16 : IPD envoyées aux candidats, selon l'expérience de travail au Canada, 2020-2022

Années d'expérience de travail au Canada	2020 (N^{bre})	2020 (%)	2021 (N^{bre})	2021 (%)	2022 (N^{bre})	2022 (%)
Moins d'une année	1 895	2 %	1 178	1 %	1 957	4 %
1 année	43 334	40 %	74 375	65 %	18 986	41 %
2 années	17 883	17 %	23 465	21 %	7 246	16 %
3 années	3 035	3 %	4 119	4 %	1 528	3 %
4 années	616	1 %	1 021	<1 %	480	1 %

5 années ou plus	524	0 %	791	<1 %	276	<1 %
Aucune	40 063	37 %	9 482	8 %	16 066	35 %
Total	107 350	100 %	114 431	100 %	46 539	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Tableau 17 : IPD envoyées aux candidats, selon l'expérience de travail acquise à l'étranger, 2020-2022

Années d'expérience de travail à l'étranger	2020 (N^{bre})	2020 (%)	2021 (N^{bre})	2021 (%)	2022 (N^{bre})	2022 (%)
Aucune expérience ou expérience inférieure à une année	33 751	31 %	66 344	58 %	12 569	27 %
1 année	8 310	8 %	7 482	7 %	3 796	8 %
2 années	5 619	5 %	5 621	5 %	3 267	7 %
3 années	18 605	17 %	6 661	6 %	6 035	13 %
4 années	12 227	11 %	5 515	5 %	4 621	10 %
5 années ou plus	28 838	27 %	22 808	20 %	16 251	35 %
Total	107 350	100 %	114 431	100 %	46 539	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Le tableau 18 donne des renseignements sur : a) les invitations envoyées aux candidats ayant obtenu des points supplémentaires dans chaque catégorie; b) les invitations envoyées aux candidats qui remplissaient les critères pertinents de la catégorie, mais qui n'ont pas nécessairement obtenu de points⁷. Un maximum de 600 points supplémentaires peut être attribué dans le SCG, ce qui veut dire que les candidats ayant déjà obtenu 600 points parce qu'ils ont été désignés par une province ne peuvent pas obtenir d'autres points supplémentaires, même s'ils satisfont aux critères. Par exemple, en 2022, 9 538 IPD ont été envoyées à des candidats répondant au critère de l'emploi réservé, mais seulement 7 350 d'entre eux ont obtenu les points associés dans leur note du SCG. Des données sont fournies à la fois sur les candidats qui ont rempli les critères et sur les candidats qui ont obtenu des points supplémentaires afin de permettre les comparaisons et de tenir compte des caractéristiques plus complètes des candidats qui ont reçu une invitation à présenter une demande de résidence permanente⁸. En 2022, moins de la moitié des IPD envoyées (45 %) ciblait uniquement des caractéristiques liées au capital humain (c.-à-d. qu'elles ont été envoyées aux candidats qui ne répondaient aux critères d'aucune catégorie de points supplémentaires); il s'agit néanmoins d'une hausse par rapport à 2020 (28 %) et 2021 (14 %).

En 2020, le nombre de points supplémentaires accordés pour la maîtrise du français a été augmenté. Malgré cela, en 2021, moins d'invitations ont été envoyées aux candidats qui remplissaient les critères de cette catégorie de points et ont obtenu ces points. Ce résultat est probablement attribuable à la tenue d'un plus grand nombre de rondes propres à la CEC, puisque, au fil des années, la majorité des candidats francophones pouvaient être admissibles à recevoir une IPD au titre du PTQF, mais pas au titre de la CEC. En 2022, la reprise de l'envoi d'invitations au titre du PTQF s'est accompagnée d'une hausse considérable du nombre d'IPD envoyées aux candidats francophones.

Tableau 18 : IPD envoyées aux candidats ayant obtenu des points supplémentaires a) et IPD envoyées aux candidats qui remplissaient les critères d'obtention de points supplémentaires b), les deux ne s'excluant pas mutuellement, 2020-2022

Catégorie de points supplémentaires	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
a) Points supplémentaires attribués						
Aucun point supplémentaire ajouté	30 376	28 %	16 018	14 %	20 933	45 %
Candidat d'une province	14 209	13 %	14 778	13 %	19 258	41 %
Emploi réservé	15 453	14 %	18 473	16 %	7 350	16 %
Études au Canada	41 470	39 %	67 410	59 %	12 625	27 %
Maîtrise du français	6 157	6 %	1 282	1 %	6 251	13 %
Frère ou sœur au Canada	11 105	10 %	9 242	8 %	4 937	11 %
b) Critères remplis pour l'obtention de points						
Aucun point supplémentaire ajouté	30 376	28 %	16 018	14 %	8 953	19 %
Candidat d'une province	14 209	13 %	14 778	13 %	19 258	41 %
Emploi réservé	17 249	16 %	20 299	18 %	9 538	20 %
Études au Canada	45 548	42 %	70 184	61 %	19 587	42 %
Maîtrise du français	7 105	7 %	2 517	2 %	7 561	16 %
Frère ou sœur au Canada	12 827	12 %	11 551	10 %	7 766	17 %
Total	107 350	100 %	114 431	100 %	46 539	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 6 février 2023

*Soulignons que les candidats peuvent répondre aux critères de plusieurs catégories de points supplémentaires. Ainsi, la somme des candidats par catégorie de points supplémentaires peut dépasser le nombre total de candidats ayant obtenu des points supplémentaires.

Les tableaux 19 à 22 nous renseignent sur les invitations envoyées aux hommes et aux femmes répondant aux critères de chaque catégorie de points supplémentaires. En 2022, les études au Canada (19 587) et l'emploi réservé (8 756) étaient les catégories de points supplémentaires dont les candidats, hommes et femmes confondus, ont le plus souvent rempli les critères. Tandis que chez les hommes, les catégories des études au Canada (11 819) et de l'emploi réservé (5 676) demeuraient les plus courantes, chez les femmes, c'étaient plutôt les catégories des études au Canada (7 768) et de la maîtrise du français (4 029) qui étaient les plus courantes. Pour les deux genres, la part des points supplémentaires attribués pour un emploi réservé est restée stable au cours des trois dernières années; ce critère est par ailleurs rempli dans une plus large proportion par les hommes (65 %) que par les femmes (35 %). S'agissant des candidats remplissant le critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, le nombre d'IPD envoyées aux hommes (52 %) dépassait légèrement celui des demandes envoyées aux femmes (48 %). Pour le critère de la maîtrise du français, si les IPD ont été envoyées dans des proportions égales (50 %) aux hommes et aux femmes en 2020 et en 2021, le critère a été rempli dans une plus large proportion par les femmes (53 %) que par les hommes (47 %) en 2022.

Tableau 19 : IPD envoyées aux candidats répondant au critère de l'emploi réservé, selon le genre, 2020-2022

Genre	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
-------	--------------------------	----------	--------------------------	----------	--------------------------	----------

Hommes	11 308	66 %	13 352	66 %	5 676	65 %
Femmes	5 939	34 %	6 946	34 %	3 080	35 %
Total	17 249	100 %	20 299	100 %	8 756	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Tableau 20 : IPD envoyées aux candidats répondant au critère des études au Canada, selon le genre, 2020-2022

Genre	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
Hommes	25 909	57 %	38 903	55 %	11 819	60 %
Femmes	19 634	43 %	31 275	45 %	7 768	40 %
Total	45 548	100 %	70 184	100 %	19 587	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 6 février 2023

Tableau 21 : IPD envoyées aux candidats répondant au critère de la maîtrise du français, selon le genre, 2020-2022

Genre	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
Hommes	3 527	50 %	1 269	50 %	3 531	47 %
Femmes	3 578	50 %	1 248	50 %	4 029	53 %
Total	7 105	100 %	2 517	100 %	7 561	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Tableau 22 : IPD envoyées aux candidats répondant au critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, selon le genre, 2020-2022

Genre	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
Hommes	6 560	51 %	6 311	55 %	4 010	52 %
Femmes	6 265	49 %	5 240	45 %	3 756	48 %
Total	12 827	100 %	11 551	100 %	7 766	100 %

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Comme l'indique le tableau 23, l'année 2022 affiche des résultats très différents des années précédentes en ce qui concerne les professions principales les plus couramment exercées par les candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre d'EE. Alors qu'en 2021, en raison de la priorité donnée aux rondes d'invitation ciblant les candidats de la CEC et du PCP, des IPD ont été envoyées à un nombre considérablement plus élevé de candidats exerçant des professions de la catégorie FEER 2 (à savoir, des professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de deux ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision), les candidats exerçant des professions de la catégorie FEER 1 (professions nécessitant généralement un diplôme universitaire) représentent une proportion importante des IPD envoyées en 2022. Comme en 2020, les ingénieurs et concepteurs en logiciel, les spécialistes en informatique et les développeurs et programmeurs de systèmes informatiques – des professions principalement associées au

domaine des technologies – représentent les professions les plus courantes et une proportion importante des candidats invités à présenter une demande dans le cadre d’EE en 2022.

Tableau 23 : Professions principales les plus courantes, au moment de l’IPD – total, 2020-2022

Profession principale	FEER	2020 (N ^{bre})	Profession principale	FEER	2021 (N ^{bre})	Profession principale	FEER	2022 (N ^{bre})
21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	6 665	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	13 097	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	3 848
21222 Spécialistes en informatique	1	4 846	13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	6 107	21222 Spécialistes en informatique	1	1 889
21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	4 661	62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	5 020	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 855
62020 Superviseurs des services alimentaires	2	4 228	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	4 916	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	1 558
13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	4 104	63200 Cuisiniers	3	4 624	11202 Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	1	1 025
11100 Vérificateurs et comptables	1	2 623	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	3 878	21223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	1 025
13100 Agents d’administration	3	2 366	21222 Spécialistes en informatique	1	3 056	41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	955
11202 Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	1	2 327	22221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	3 001	13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	945
12200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	2 128	60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	2 977	11201 Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises	1	901
62010 Superviseurs des ventes –	2	2 119	13100 Agents d’administration	3	2 723	11100 Vérificateurs et comptables	1	857

commerce de détail								
22221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	2 043	12013 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	2	2 539	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	855
41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	1 823	60020 Directeurs – commerce de détail et de gros	0	2 332	22221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	842
21223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	1 767	12200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	2 172	10022 Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	0	812
60020 Directeurs – commerce de détail et de gros	0	1 699	42202 Éducateurs et aides-éducateurs	2	1 650	13100 Agents d'administration	3	800
11201 Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises	1	1 680	63102 Représentants des ventes financières	3	1 594	63200 Cuisiniers	3	728
Autre		62 271			54 835			27 664
Total		107 350	Total		114 431	Total		46 539

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 6 février 2023

Définition des catégories FEER

FEER 0 : postes de gestion, p. ex. responsables de la publicité, du marketing et des relations publiques, ou directeurs financiers

FEER 1 : professions nécessitant généralement un diplôme universitaire, p. ex. conseillers financiers, ingénieurs en logiciel

FEER 2 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de 2 ans ou plus et les professions comportant des tâches de supervision

FEER 3 : professions nécessitant généralement un diplôme d'études collégiales, y compris les professions nécessitant un apprentissage de moins de 2 ans ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Les tableaux 24 et 25 montrent les différences qui existent entre hommes et femmes, en 2022, en ce qui concerne les 15 professions principales les plus courantes exercées au moment de l'invitation. Alors que la profession principale la plus courante au moment de l'invitation en 2022 était la même chez les hommes et les femmes (ingénieurs et concepteurs en logiciel), les autres professions principales les plus courantes chez les hommes et les femmes différaient dans une certaine mesure. Par exemple, près de la moitié des professions principales sont communes aux hommes et aux femmes, mais selon un ordre d'importance différent. De plus, chez les femmes, neuf des professions principales sont de catégorie FEER 1, contre sept chez les hommes.

Parmi les 15 professions principales les plus courantes exercées par les hommes, certaines ne figurent pas dans la liste des 15 professions principales les plus courantes exercées par les femmes : développeurs et programmeurs de systèmes informatiques; superviseurs des ventes – commerce de détail; spécialistes des ventes techniques – commerce de gros; machinistes et vérificateurs d’usinage et d’outillage; cadres supérieurs – services financiers, communications et autres services aux entreprises; cuisiniers; agents de soutien aux utilisateurs. Inversement, parmi les 15 professions principales les plus courantes exercées par les femmes, certaines ne figurent pas dans la liste des 15 professions principales les plus courantes exercées par les hommes : courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers; professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques; vérificateurs et comptables; techniciens en comptabilité et teneurs de livres; infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés.

Les quatre professions principales les plus courantes exercées par les hommes qui ne figurent pas dans la liste des 15 professions les plus courantes exercées par les femmes sont les suivantes : agents de soutien aux utilisateurs, cuisiniers, cadres supérieurs – services financiers, communications et autres services aux entreprises; machinistes et vérificateurs d’usinage et d’outillage. Les quatre professions principales les plus courantes exercées par les femmes qui ne figurent pas dans la liste des 15 professions les plus courantes exercées par les hommes sont les suivantes : éducateurs et aides-éducateurs; techniciens en comptabilité et teneurs de livres; professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques; représentants des ventes financières.

Tableau 24 : Professions principales les plus courantes, au moment de l’IPD – hommes, 2020-2022

Profession principale	FEER	2020 (N ^{bre})	Profession principale	FEER	2021 (N ^{bre})	Profession principale	FEER	2022 (N ^{bre})
21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	5 005	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	5 176	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	2 945
21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	3 563	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	3 806	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 402
21222 Spécialistes en informatique	1	3 335	63200 Cuisiniers	3	3 119	21222 Spécialistes en informatique	1	1 248
62020 Superviseurs des services alimentaires	2	1 754	62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	3 096	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	684
22221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	1 350	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	2 992	21223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	662
62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	1 269	21222 Spécialistes en informatique	1	2 233	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	624

21301 Ingénieurs mécaniciens	1	1 228	22221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	1 949	41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	554
11100 Vérificateurs et comptables	1	1 182	12013 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionne ment, du suivi et des horaires	2	1 830	22221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	528
13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	1 149	13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	1 748	11201 Professionnels des services- conseils en gestion aux entreprises	1	471
21223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	1 126	60020 Directeurs – commerce de détail et de gros	0	1 469	63200 Cuisiniers	3	467
12013 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionne ment, du suivi et des horaires	2	1 091	60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	1 399	00012 Cadres supérieurs – services financiers, communication s et autres services aux entreprises	0	462
60020 Directeurs – commerce de détail et de gros	0	1 063	72100 Machinistes et vérificateurs d'usinage et d'outillage	2	1 276	72100 Machinistes et vérificateurs d'usinage et d'outillage	2	455
20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	1 031	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	1 073	62100 Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	2	445
41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	999	72205 Techniciens en installation de matériel de télécommunicat ion et en services de câblodistributio n	2	957	62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	435
63200 Cuisiniers	3	958	13100 Agents d'administratio n	3	946	21234 Développeurs et programmeurs Web	1	424
Autre		34 637			32 909			15 291

Total 60 742 Total 65 978 Total 27 097

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 6 février 2023

Tableau 25 : Professions principales les plus courantes, au moment de l'IPD – femmes, 2020-2022

Profession principale	FEER	2020 (N ^{bre})	Profession principale	FEER	2021 (N ^{bre})	Profession principale	FEER	2022 (N ^{bre})
13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	2 955	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	7 921	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	903
62020 Superviseurs des services alimentaires	2	2 474	13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	4 267	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	874
21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	1 660	62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	1 924	13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	706
13100 Agents d'administration	3	1 534	13100 Agents d'administration	3	1 776	21222 Spécialistes en informatique	1	641
21222 Spécialistes en informatique	1	1 511	42202 Éducateurs et aides-éducateurs	2	1 580	11202 Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	1	636
11202 Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	1	1 463	60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	1 578	13100 Agents d'administration	3	554
11100 Vérificateurs et comptables	1	1 441	63200 Cuisiniers	3	1 505	42202 Éducateurs et aides-éducateurs	2	489
12200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	1 252	12200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	1 381	10022 Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	0	485
21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 098	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	1 110	11100 Vérificateurs et comptables	1	479

10022 Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	0	885	22221 Agents de soutien aux utilisateurs	2	1 051	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	453
62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	850	11202 Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	1	944	11201 Professionnels des services- conseils en gestion aux entreprises	1	430
41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	824	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	886	12200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	422
11201 Professionnels des services- conseils en gestion aux entreprises	1	801	60020 Directeurs – commerce de détail et de gros	0	863	41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	999
60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	801	21222 Spécialistes en informatique	1	823	31301 Infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés	1	385
63102 Représentants des ventes financières	3	737	63102 Représentants des ventes financières	3	799	21223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	363
Autre		26 317			20 039			11 220
Total		46 603	Total		48 447	Total		19 441

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 6 février 2023

Le tableau 26 présente les professions les plus courantes chez les candidats invités à présenter une demande qui ont obtenu des points pour un emploi réservé. La profession de superviseur des services alimentaires (FEER 2), qui était la plus courante en 2020 et 2021, a été remplacée en 2022 par celle d'ingénieur/concepteur en logiciel (FEER 1). Par ailleurs, les 15 professions les plus courantes en 2022 sont également réparties entre les diverses catégories de FEER : on compte ainsi quatre professions de catégorie FEER 0, quatre de catégorie FEER 1, quatre de catégorie FEER 2 et trois de catégories FEER 3.

Tableau 26 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'IPD – total, 2020-2022

Profession de l'emploi réservé	FEER	2020 (N ^{bre})	Profession de l'emploi réservé	FEER	2021 (N ^{bre})	Profession de l'emploi réservé	FEER	2022 (N ^{bre})
62020 Superviseurs	2	1 792	62020 Superviseurs	2	2 863	21231 Ingénieurs et	1	1 173

des services alimentaires			des services alimentaires			concepteurs en logiciel		
21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 615	63200 Cuisiniers	3	1 925	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	641
21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	1 391	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	1 272	21222 Spécialistes en informatique	1	497
21222 Spécialistes en informatique	1	1 005	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 246	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	497
63200 Cuisiniers	3	646	21222 Spécialistes en informatique	1	861	41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	475
13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	565	62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	778	00012 Cadres supérieurs – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	434
41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	545	13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	632	00015 Cadres supérieurs – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	313
20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	542	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	629	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	276
62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	493	60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	489	13100 Agents d'administration	3	233
13100 Agents d'administration	3	448	13100 Agents d'administration	3	447	13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	230
00012 Cadres supérieurs – services financiers, communications et autres	0	444	42202 Éducateurs et aides-éducateurs	2	414	63200 Cuisiniers	3	226

services aux entreprises								
60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	434	41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	358	00014 Cadres supérieurs – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	213
12200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	271	82030 Entrepreneurs de services agricoles et surveillants d'exploitations agricoles	2	314	52120 Designers graphiques et illustrateurs	2	190
52120 Designers graphiques et illustrateurs	2	264	62200 Chefs	2	265	42202 Éducateurs et aides-éducateurs	2	169
12013 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	2	262	52120 Designers graphiques et illustrateurs	2	263	12200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	162
Autre		6 532			7 534			3 854
Total		17 249	Total		20 299	Total		9 583

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 6 février 2023

Les tableaux 27 et 28 présentent les professions les plus courantes chez les candidats qui ont obtenu des points pour un emploi réservé et qui ont reçu une IPD, ventilées selon le genre. Les professions les plus courantes chez les hommes invités ayant obtenu des points pour un emploi réservé sont plus souvent de catégorie FEER 1 par rapport à la situation observée chez leurs homologues féminins. Chez les femmes, la profession la plus courante (superviseur des services alimentaires) est restée la même de 2020 à 2022, mais chez les hommes, la profession de cuisinier, qui était la plus courante en 2021, a été remplacée en 2022 par celle d'ingénieur/concepteur en logiciel. Entre 2021 et 2022, les six professions les plus courantes ne sont pas restées les mêmes pour les hommes du fait d'un changement d'orientation vers un plus grand nombre de professions de catégories FEER 1 et FEER 0. Pour les femmes, ce changement d'orientation a modifié dans une certaine mesure l'ordre d'importance des six professions les plus courantes entre 2021 et 2022, du fait d'une répartition égale entre les catégories FEER 0, 1, 2 et 3.

Tableau 27 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'IPD – hommes, 2020-2022

Profession de l'emploi réservé	FEER	2020 (N ^{bre})	Profession de l'emploi réservé	FEER	2021 (N ^{bre})	Profession de l'emploi réservé	FEER	2022 (N ^{bre})
21230 Développeurs et programmeurs	1	1 354	63200 Cuisiniers	3	1 295	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	975

de systèmes informatiques								
21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	1 221	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	1 172	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	544
21222 Spécialistes en informatique	1	841	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	1 144	21222 Spécialistes en informatique	1	372
62020 Superviseurs des services alimentaires	2	748	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	1 091	00012 Cadres supérieurs – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	334
20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	472	21222 Spécialistes en informatique	1	720	41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	287
63200 Cuisiniers	3	419	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	561	00015 Cadres supérieurs/cadres supérieures – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	248
00012 Cadres supérieurs – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	355	62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	527	20012 Gestionnaires des systèmes informatiques	0	229
41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	350	72310 Charpentiers-menuisiers	2	248	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	210
62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	323	60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	236	00014 Cadres supérieurs – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	150
00015 Cadres supérieurs – construction, transport, production et	0	214	62200 Chefs	2	229	63200 Cuisiniers	3	130

services d'utilité publique								
12013 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	2	200	82030 Entrepreneurs de services agricoles et surveillants d'exploitations agricoles	2	229	52120 Designers graphiques et illustrateurs	2	126
60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	196	13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	211	62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	121
13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	189	41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	207	21223 Analystes de bases de données et administrateurs de données	1	113
52120 Designers graphiques et illustrateurs	2	174	52120 Designers graphiques et illustrateurs	2	191	60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	75
00014 Cadres supérieurs – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	162	12013 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	2	187	21234 Développeurs et programmeurs Web	1	71
Autre		4 091			5 103			2 211
Total		11 309	Total		13 351	Total		6 196

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 6 février 2023

Tableau 28 : Professions les plus courantes chez les candidats ayant obtenu des points pour un emploi réservé, au moment de l'IPD – femmes, 2020 – 2022

Profession de l'emploi réservé	FEER	2020 (N ^{bre})	Profession de l'emploi réservé	FEER	2021 (N ^{bre})	Profession de l'emploi réservé	FEER	2022 (N ^{bre})
62020 Superviseurs des services alimentaires	2	1 044	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	1 691	62020 Superviseurs des services alimentaires	2	287
13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	376	63200 Cuisiniers	3	630	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	198
13100 Agents d'administration	3	298	13200 Courtiers en douanes, courtiers	3	420	41200 Professeurs et chargés de	1	188

			maritimes et autres courtiers			cours au niveau universitaire		
21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	261	42202 Éducateurs et aides- éducateurs	2	403	13200 Courtiers en douanes, courtiers maritimes et autres courtiers	3	172
42202 Éducateurs et aides- éducateurs	2	242	13100 Agents d'administration	3	279	13100 Agents d'administration	3	164
60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	238	60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	262	42202 Éducateurs et aides- éducateurs	2	163
63200 Cuisiniers	3	227	62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	251	21222 Spécialistes en informatique	1	125
41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	195	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	155	12200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	103
21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	170	41200 Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire	1	151	00012 Cadres supérieurs – services financiers, communication s et autres services aux entreprises	0	100
62010 Superviseurs des ventes – commerce de détail	2	170	12200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	146	21230 Développeurs et programmeurs de systèmes informatiques	1	97
12200 Techniciens en comptabilité et teneurs de livres	2	168	21222 Spécialistes en informatique	1	141	63200 Cuisiniers	3	96
21222 Spécialistes en informatique	1	164	21231 Ingénieurs et concepteurs en logiciel	1	128	00015 Cadres supérieurs – construction, transport, production et services d'utilité publique	0	65
52120 Designers graphiques et illustrateurs	2	90	63202 Boulangers- pâtisseries	3	100	52120 Designers graphiques et illustrateurs	2	64

00012 Cadres supérieurs – services financiers, communications et autres services aux entreprises	0	88	42204 Travailleurs de la religion	2	94	60030 Directeurs de la restauration et des services alimentaires	0	64
11202 Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	1	81	82030 Entrepreneurs de services agricoles et surveillants d'exploitations agricoles	2	85	00014 Cadres supérieurs – commerce, radiotélédiffusion et autres services	0	63
Autre		2 171			2,011			1 438
Total		5 983	Total		6 947	Total		3 387

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 6 février 2023

Selon le tableau 29, les trois pays de résidence les plus courants chez les candidats qui ont reçu une IPD sont demeurés les mêmes de 2021 à 2022. Si le Canada demeure le principal pays de résidence chez des candidats qui reçoivent une IPD, la proportion d'IPD envoyées aux candidats de ce groupe a diminué, passant de 90 % en 2021 à 68 % en 2022, ce qui témoigne de la reprise des rondes générales d'invitation après un cycle axé sur les rondes propres à la CEC. Au cours de cette même période, la proportion de candidats invités qui ont indiqué l'Inde comme pays de résidence est passée de 3 % en 2021 à 8 % en 2022, et celle des candidats invités résidant au Nigéria, de 1 % à 4 %.

Tableau 29 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2020-2022

Pays de résidence	2020 (N ^{bre})	Pays de résidence	2021 (N ^{bre})	Pays de résidence	2022 (N ^{bre})
Canada	68 061	Canada	102 906	Canada	31 486
Inde	11 031	Inde	3 772	Inde	3 787
É.-U.	7 228	Nigéria	1 393	Nigéria	1 730
Nigéria	3 939	É.-U.	851	Cameroun	1 063
Émirats arabes unis	1 462	Chine	716	É.-U.	842
Pakistan	1 249	Émirats arabes unis	463	Maroc	793
		R.-U. et territoires d'outre-mer	379	Émirats arabes unis	683
Australie	1 051	Pakistan	265	Liban	559
Chine	985				
R.-U. et territoires d'outre-mer	923	Maroc	232	Algérie	550
Liban	896	Liban	199	France	381
Autre	10 525	Autre	3 255	Autre	4 665
Total	107 350	Total	114 431	Total	46 539

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Comme le montrent les tableaux 30 et 31, les pays de résidence les plus courants sont les mêmes chez les hommes et les femmes en 2021 comme en 2022. En 2022, une proportion plus faible de femmes (61 %) que d'hommes (72 %) a indiqué le Canada comme pays de résidence.

Tableau 30 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2020-2022

Pays de résidence	2020 (N ^{bre})	Pays de résidence	2021 (N ^{bre})	Pays de résidence	2022 (N ^{bre})
Canada	40 282	Canada	59 758	Canada	19 539
Inde	5 660	Inde	2 140	Inde	2 001
É.-U.	4 519	Nigéria	600	Nigéria	689
Nigéria	1 494	É.-U.	578	É.-U.	504
Pakistan	725	Chine	289	Cameroun	481
Émirats arabes unis	722	Émirats arabes unis R.-U. et territoires d'outre-mer	248	Maroc	372
Australie R.-U. et territoires d'outre-mer	601	Pakistan	219	Émirats arabes unis	336
Chine	510	Maroc	169	Algérie	241
Maroc	434	Australie	121	France	215
Autre	419	Autre	102	Pakistan	207
	5 374		1 754	Autre	2 512
Total	60 740	Total	65 978	Total	27 097

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Tableau 31 : Pays de résidence les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2020-2022

Pays de résidence	2020 (N ^{bre})	Pays de résidence	2021 (N ^{bre})	Pays de résidence	2022 (N ^{bre})
Canada	27 773	Canada	43 141	Canada	11 946
Inde	5 370	Inde	1 632	Inde	1 786
É.-U.	2 709	Nigéria	793	Nigéria	1 041
Nigéria	2 445	Chine	427	Cameroun	582
Émirats arabes unis	740	É.-U.	273	Maroc	421
Chine	551	Émirats arabes unis R.-U. et territoires d'outre-mer	215	Liban	359
Liban	529	Liban	160	Émirats arabes unis	347
Pakistan	524	Maroc	127	É.-U.	338
Australie	450		111	Algérie	309
				R.-U. et territoires d'outre-mer	183
Cameroun	443	Pakistan	96	Autre	2 128
Autre	5 069	Autre	1 471		
Total	46 603	Total	48 446	Total	19 440

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Comme on peut le voir au tableau 32, les deux pays de citoyenneté les plus courants des candidats ayant reçu une IPD en 2020 et 2021, soit l'Inde et la Chine, ont été remplacés en 2022 par l'Inde et le Nigéria. Si l'Inde demeure très largement en tête des pays de citoyenneté les plus courants, sa part (44 %) a diminué en 2022, après avoir connu une hausse entre 2020 (47 %) et 2021 (57 %). L'Inde et la République populaire de Chine figurent au nombre des trois pays de citoyenneté les plus courants depuis 2020, tandis que le Nigéria, qui occupait le quatrième rang en 2021, est passé au deuxième rang en 2022. Entre 2021 et 2022, des changements importants se sont produits dans le classement des dix pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD. Ainsi, la Corée du Sud, l'Irlande, le Vietnam, le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer ainsi que le Brésil, qui figuraient parmi ces dix pays en 2021, n'en font plus partie en 2022, alors que le Pakistan, les États-Unis, le Maroc, la France et le Cameroun ont fait leur entrée dans ce classement, la République populaire de Chine a glissé du deuxième au troisième rang du classement, et l'Iran a progressé du huitième au cinquième rang. Par ailleurs, la proportion de candidats citoyens de pays ne figurant pas parmi les dix pays de citoyenneté les plus courants (c.-à-d. la rubrique « Autre » du tableau 32) est passée de 18 % en 2021 à 28 % en 2022, ce qui indique que les profils de citoyenneté des candidats invités se diversifient.

Tableau 32 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – total, 2020-2022

Pays de citoyenneté	2020 (N ^{bre})	Pays de citoyenneté	2021 (N ^{bre})	Pays de citoyenneté	2022 (N ^{bre})
Inde	50 920	Inde	65 565	Inde	20 769
Chine	8 944	Chine	9 590	Nigéria	2 909
Nigéria	6 549	Corée du Sud	3 131	Chine	2 456
Pakistan	2 823	Nigéria	3 126	Cameroun	1 218
R.-U. et territoires d'outre-mer	2 712	Brésil	2 880	Iran	1 210
Brésil	2 446	Philippines R.-U. et territoires d'outre- mer	2 428	France	1 069
Iran	1 935	Iran	2 306	Maroc	978
Corée du Sud	1 652	Vietnam	1 701	É.-U.	939
É.-U.	1 641	Irlande	1 514	Philippines	934
Irlande	1 564	Autre	1 351	Pakistan	923
Autre	26 164	Autre	20 839	Autre	13 134
Total	107 350	Total	114 431	Total	46 539

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Les tableaux 33 et 34 présentent une ventilation selon le genre des pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD. Ils révèlent que l'Inde, la République populaire de Chine et le Nigéria sont les pays de citoyenneté les plus courants à la fois chez les hommes et les femmes qui ont été invités à présenter une demande de résidence permanente en 2022. Les hommes de citoyenneté indienne (49 %) continuent de recevoir une plus grande proportion d'IPD que leurs compatriotes féminines (38 %), bien que leur part respective ait diminué par rapport à 2021. Les femmes de citoyenneté chinoise (6 %) et nigériane (8 %) ont reçu une proportion légèrement supérieure d'IPD que les hommes ayant la citoyenneté chinoise (4,5 %) et nigériane (4,5 %). Les dix pays de citoyenneté les plus courants ne sont pas tous les mêmes pour les hommes et pour les femmes en 2022. Par exemple, le Pakistan, le Royaume-

Uni et ses territoires d'outre-mer ainsi que le Brésil figurent dans la liste des 10 pays les plus courants chez les hommes, mais sont absents du classement chez les femmes; inversement, le Maroc, le Liban et les Philippines sont parmi les 10 pays les plus courants chez les femmes, mais pas chez les hommes.

Tableau 33 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – hommes, 2020-2022

Pays de citoyenneté	2020 (N^{bre})	Pays de citoyenneté	2021 (N^{bre})	Pays de citoyenneté	2022 (N^{bre})
Inde	31 857	Inde	39 990	Inde	13 323
Chine	3 746	Chine	4 235	Nigéria	1 275
Nigéria	2 815	Brésil	1 753	Chine	1 218
Pakistan	1 905	Nigéria	1 560	Iran	717
R.-U. et territoires d'outre-mer	1 641	R.-U. et territoires d'outre-mer	1 437	Pakistan	633
Brésil	1 423	Corée du Sud	1 339	Cameroun	563
Iran	1 129	Iran	1 030	France	559
Irlande	950	Philippines	1 014	R.-U. et territoires d'outre-mer	543
É.-U.	909	Pakistan	883	Brésil	540
France	853	Irlande	798	É.-U.	526
Autre	13 512	Autre	11 939	Autre	7 200
Total	60 740	Total	65 978	Total	27 097

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Tableau 34 : Pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats ayant reçu une IPD – femmes, 2020-2022

Pays de citoyenneté	2020 (N^{bre})	Pays de citoyenneté	2021 (N^{bre})	Pays de citoyenneté	2022 (N^{bre})
Inde	19 059	Inde	25 574	Inde	7 446
Chine	5 197	Chine	5 353	Nigéria	1 634
Nigéria	3 734	Corée du Sud	1 792	Chine	1 238
R.-U. et territoires d'outre-mer	1 071	Nigéria	1 566	Cameroun	655
Brésil	1 023	Philippines	1 414	Philippines	539
Corée du Sud	1 010	Brésil	1 127	Liban	510
Pakistan	918	R.-U. et territoires d'outre-mer	869	France	509
Iran	806	Vietnam	848	Maroc	501
Philippines	776	Iran	671	Iran	493
É.-U.	732	Irlande	553	É.-U.	413
Autre	12 277	Autre	8 679	Autre	5 502
Total	46 603	Total	48 446	Total	19 440

Source : MBR_FACT_EE_MAIN en date du 9 janvier 2023

Personnes qui ont présenté une demande de résidence permanente dans le cadre d'Entrée express

Si l'on tient compte uniquement des demandeurs principaux et que l'on fait abstraction des membres de leur famille qui les accompagnent, le nombre total de demandes présentées dans le cadre d'EE en 2022 (102 138) est resté sensiblement le même qu'en 2021 (102 452), comme le montre le tableau 35. La répartition des demandes entre hommes et femmes est demeurée la même au cours des trois dernières années, les hommes ayant présenté plus de demandes (57 %) que les femmes (43 %). L'examen du tableau 35 révèle quelques différences entre hommes et femmes dans la ventilation des demandes par programme. Ainsi, la proportion de demandes que les hommes ont présentées au titre de la CEC (58 %) est plus élevée que chez les femmes (42 %), et ce, pour chacune des trois années. La même tendance est observée pour les demandes présentées au titre du PCP dans le cadre d'EE : pour les deux dernières années, les demandes présentées par des hommes (57 %) ont été plus nombreuses que celles présentées par des femmes (43 %). En revanche, dans le cas du TPQF, une plus grande proportion des demandes a été présentée par les femmes (53 %) que par les hommes (47 %) au cours des deux dernières années. En 2022, le programme d'immigration économique relevant d'Entrée express le plus populaire chez les femmes a été le PTQF (53 %), tandis que chez les hommes, la CEC (58 %) et le PCP (57 %) se sont partagé la tête du classement.

Tableau 35 : Demandes (demandeurs principaux) présentées au titre des programmes d'immigration économique dans le cadre d'Entrée express, selon le genre, 2020-2022

Demandes au titre des programmes d'immigration économique	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
Hommes						
CEC	24 492	58 %	47 280	58 %	7 385	58 %
PTQF	10 781	52 %	3 900	47 %	2 265	47 %
PCP	8 106	62 %	7 250	57 %	10 765	57 %
PTMSF	130	77 %	3	100 %	0	0 %
Total	43 509	57 %	58 433	57 %	20 415	57 %
Femmes						
CEC	17 495	42 %	34 271	42 %	4 933	42 %
PTQF	9 973	48 %	4 344	53 %	2 547	53 %
PCP	4 923	38 %	5 402	43 %	7 166	43 %
PTMSF	39	23 %	0	0 %	0	0 %
Total	32 430	43 %	44 017	43 %	14 646	43 %
CEC	41 989	100 %	81 552	100 %	81 302	100 %
PTQF	20 754	100 %	8 245	100 %	8 189	100 %
PCP	13 029	100 %	12 652	100 %	12 647	100 %
PTMSF	169	100 %	3	100 %	0	0 %

Total	75 941	100 %	102 452	100 %	102 138	100 %
--------------	---------------	--------------	----------------	--------------	----------------	--------------

*Veuillez noter que pour 2022, il n’y a aucune donnée sur la catégorie d’immigration « métiers spécialisés (EE) »

Source des données : COGNOS (MBR) – données extraites le 2 février 2023

Données compilées par : DGPRO-EADOR-2023-19940

Le total comprend les personnes de genre autre, inconnu et non précisé (2019 : 1, 2020 : 2, 2022 : 2).

Le tableau 36 montre qu’en 2022, l’Ontario (48 %) reste la province de destination la plus populaire, suivi de la Colombie-Britannique (20 %) puis de l’Alberta (12 %). Ces trois provinces se sont classées aux premiers rangs au cours des trois dernières années. Néanmoins, la proportion de demandes reçues dans le cadre d’EE et destinées à l’Ontario a considérablement chuté : de 61 % en 2021, elle est passée à 48 % en 2022. Le même constat s’applique à la Colombie-Britannique, qui a vu sa part des demandes reculer de 23 % à 20 % pendant la même période. L’écart peut être attribué au fait qu’en 2021, les seules rondes d’invitation menées ont ciblé la CEC; or, d’après les données recueillies jusqu’ici, les personnes qui présentent une demande au titre de la CEC sont plus susceptibles de s’établir en Ontario et en Colombie-Britannique que dans d’autres provinces. Ainsi, le fait de tenir des rondes d’invitation visant exclusivement la CEC en 2021 a entraîné une augmentation du nombre et de la proportion de demandes reçues dans le cadre d’Entrée express et précisant l’Ontario et la Colombie-Britannique comme province de destination.

Tableau 36 : Demandes reçues dans le cadre d’Entrée express, par province ou territoire de destination, demandeurs principaux, 2020-2022

Province de destination	2020 (N^{bre})	2020 (%)	2021 (N^{bre})	2021 (%)	2022 (N^{bre})	2022 (%)
Alberta	5 725	8 %	7 613	7 %	4 372	12 %
Colombie-Britannique	15 976	21 %	23 365	23 %	6 966	20 %
Manitoba	1 360	2 %	1 784	2 %	2 046	6 %
Nouveau-Brunswick	778	1 %	1 348	1 %	872	2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	155	0 %	259	0 %	308	1 %
Nouvelle-Écosse	1 564	2 %	2 912	3 %	1 786	5 %
Territoires du Nord-Ouest	25	0 %	58	0 %	32	0 %
Nunavut	10	0 %	9	0 %	7	0 %
Ontario	47 765	63 %	62 175	61 %	16 978	48 %
Île-du-Prince-Édouard	425	1 %	720	1 %	393	1 %
Saskatchewan	1 937	3 %	1 819	2 %	1 263	4 %
Yukon	38	0 %	90	0 %	39	0 %
Total	75 758	100 %	102 152	100 %	35 062	100 %

Source des données : COGNOS (MBR) – données extraites le 2 février 2023

Données compilées par : DGPRO-EADOR-2023-19940

Temps nécessaire pour traiter une demande présentée au titre d’Entrée express

Le tableau 37 montre le temps, en mois, qu'il a fallu à IRCC pour traiter 80 % des demandes présentées au titre de chaque programme. En 2022, IRCC n'a pas respecté la norme de traitement applicable à EE, qui prévoit le règlement de 80 % des demandes provenant de ce système dans un délai de six mois. Dans l'ensemble, le délai de traitement s'est considérablement allongé : en effet, 80 % des demandes ont été traitées dans un délai de 21 mois, ce qui témoigne des répercussions que la pandémie de COVID-19 a continué d'avoir sur les activités d'IRCC et ses capacités de traitement. Entre 2021 et 2022, le délai de traitement s'est accru pour tous les programmes d'EE, à l'exception du PCP.

Tableau 37 : Délais de traitement* des demandes présentées au titre d'Entrée express, selon le programme d'immigration économique, en mois, 2020-2022

Catégorie d'immigration	2020 (mois)	2021 (mois)	2022 (mois)
CEC	8	6	19
PTQF	18	28	29
PCP	11	21	13
PTMSF	—	23	63
Tous les programmes	10	8	21

*Le délai de traitement correspond au temps qu'il a fallu à IRCC pour régler 80 % des demandes. Les délais sont basés sur la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre de chaque année. Précisons qu'un minimum de 10 cas est nécessaire pour calculer le délai de traitement.

Source des données : COGNOS (MBR) – données extraites le 2 février 2023

Données compilées par : DGPRO-EADOR-2023-19940

Candidats admis dans le cadre d'Entrée express et province ou territoire de destination prévu

Comme l'indique le tableau 38, en 2022, 116 228 demandeurs principaux et membres de leur famille les accompagnant ont été admis au Canada à titre de résidents permanents dans le cadre d'EE. En comparaison, 155 851 demandeurs principaux et membres de leur famille les accompagnant ont été admis en 2021, et 63 891 en 2020. Le nombre d'admissions a été plus faible en 2022 qu'en 2021 du fait qu'IRCC a mis temporairement sur pause les rondes d'invitation.

En 2022, 24 % des personnes admises dans le cadre d'EE faisaient partie de la CEC, ce qui représente une diminution importante par rapport au pourcentage de 84 % atteint en 2021 et s'explique par le fait que des invitations propres à la CEC ont eu lieu en 2021, mais pas en 2022. De plus, en 2022, la proportion de personnes admises au titre du PCP (40 %) a connu une hausse considérable par rapport à 2021 et 2020, le PCP devenant ainsi la principale source des admissions, étant donné que les rondes d'invitation menées pendant la première moitié de 2002 visaient exclusivement ce programme. La proportion des personnes admises au titre du PTQF a elle aussi augmenté considérablement, passant de 5 % en 2021 à 35 % en 2022, du fait de la reprise des rondes générales d'invitation. Pendant la même période, la part des admissions au titre du PTMSF est quant à elle restée stable, à moins de 1 % du total.

Tableau 38 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée express, par programme d'immigration économique, 2020-2022

Catégorie d'immigration	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
CEC	24 971	39 %	130 465	84 %	28 327	24 %
PCP	14 098	22 %	16 720	11 %	46 669	40 %
PTMSF	565	1 %	500	0 %	450	0 %
PTQF	24 257	38 %	8 166	5 %	40 782	35 %
Total	63 891		155 851		116 228	

Source : IRCC, DGDPD, résidents permanents, 31 décembre 2022

Les tableaux 39 et 40 montrent que la tendance de 2022 concernant l'admission des demandeurs principaux par programme diffère de celles observées en 2020 et 2021, étant donné que la CEC n'est plus à l'origine de la très grande majorité des admissions. Cela témoigne d'un retour graduel à une répartition plus équilibrée des admissions s'expliquant par la reprise des rondes générales d'invitation, après une période pendant laquelle l'accent a été mis sur les rondes propres aux divers programmes afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19. En 2022, chez les demandeurs principaux, les hommes ont été admis le plus souvent au titre du PCP (36 %) et le moins souvent au titre du PTMSF (0,4 %). De leur côté, les femmes ont été admises le plus souvent au titre du PTQF (42 %) et le moins souvent au titre du PTMSF (0,1 %). En 2022, aucun demandeur principal ayant déclaré être de genre autre, non précisé ou inconnu n'a été admis au Canada.

Tableau 39 : Admissions (demandeur principal) dans le cadre d'Entrée express, par programme d'immigration économique – hommes, 2020-2022

Catégorie d'immigration	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
CEC	10 681	47 %	54 909	87 %	9 726	30 %
PCP	4 499	20 %	5 399	9 %	11 789	36 %
PTMSF	214	<1 %	232	<1 %	14	<1 %
PTQF	7 452	33 %	2 483	4 %	11 281	34 %
Total	22 846		63 023		32 939	

Source : IRCC, DGDPD, résidents permanents, 31 décembre 2022

Tableau 40 : Admissions (demandeur principal) dans le cadre d'Entrée express, par programme d'immigration économique – femmes, 2020-2022

Catégorie d'immigration	2020 (N ^{bre})	2022 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)
CEC	7 373	45 %	39 391	88 %	7 067	25 %
PCP	2 738	17 %	3 087	7 %	8 954	32 %
PTMSF	61	<1 %	83	<1 %	38	<1 %
PTQF	6 309	38 %	2 152	5 %	11 782	42 %
Total	16 481		44 713		27 841	

Source : IRCC, DGDPD, résidents permanents, 31 décembre 2022

Comme en fait état le tableau 41, l'Inde demeure, et de loin, le pays de citoyenneté le plus courant parmi les demandeurs principaux admis au Canada dans le cadre d'EE et les membres de leur famille qui les accompagnent. La proportion des personnes admises dans le cadre d'EE et ayant la citoyenneté nigériane a augmenté de 6 % en 2020 à 12 % en 2022, tandis que la proportion de citoyens chinois a connu une légère baisse, passant de 7 % en 2020 à 4 % en 2022. Par ailleurs, en 2022, le Cameroun, le Liban, le Maroc, l'Algérie et le Bangladesh ont fait leur entrée dans la liste des 15 pays de citoyenneté les plus courants chez les candidats admis dans le cadre d'EE. Parallèlement, l'Irlande, la France, le Mexique, le Vietnam et l'Ukraine, qui figuraient au classement des 15 pays de citoyenneté les plus courants en 2021, n'en font plus partie en 2022.

Tableau 41 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d'Entrée express selon les pays de citoyenneté les plus courants, 2020-2022

Pays de citoyenneté	2020 (N ^{bre})	2020 (%)	2021 (N ^{bre})	2021 (%)	2022 (N ^{bre})	2022 (%)		
Inde	27 642	43 %	Inde	82 956	53 %	Inde	53 663	46 %
Chine	4 318	7 %	Chine	11 706	8 %	Nigéria	13 757	12 %
Nigéria	3 920	6 %	Nigéria	5 801	4 %	Chine	4 407	4 %
É.-U.	2 346	4 %	Brésil	5 650	4 %	Pakistan	4 001	3 %
Pakistan	2 294	4 %	É.-U.	4 281	3 %	É.-U.	2 820	2 %
		3 %	Corée du Sud		2 %			2 %
Brésil	1 961		R.-U. – citoyen britannique	3 851		Cameroun	2 352	
R.-U. – citoyen britannique	1 652	3 %	Philippines	2 235	2 %	Philippines	2 235	2 %
Iran	1 133	2 %	Liban	2 938	2 %	Liban	2 219	2 %
Corée du Sud	1 041	2 %	Iran	2 384	2 %	Maroc	2 046	2 %
France	1 039	2 %	Irlande	2 101	1 %	Iran	2 022	2 %
Maroc	970	2 %	France	1 706	1 %	Brésil	1 838	2 %
Philippines	821	1 %	Pakistan	1 686	1 %	Algérie	1 537	1 %
						R.-U. – citoyen britannique		
Irlande	707	1 %	Mexique	1 662	1 %	britannique	1 510	1 %
Bangladesh	646	1 %	Vietnam	1 619	1 %	Bangladesh	1 420	1 %
Afrique du Sud	646	1 %	Ukraine	1 408	1 %	Corée du Sud		1 %
						Sud	1 344	
Total des 15 principaux pays	51 136	80 %	133 223	85 %	97 171	84 %		
Autre	12 755	20 %	22 628	15 %	19 057	16 %		
Total	63 891		155 851		116 228			

Source : IRCC, DGDPD, résidents permanents, 31 décembre 2022

À l’instar de la tendance observée à l’étape de la présentation de la demande, et comme en 2020 et en 2021, la majorité des personnes admises en 2022 prévoyait s’établir en Ontario. Viennent ensuite la Colombie-Britannique et l’Alberta, comme le montre le tableau 42. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan ont également connu une augmentation appréciable du nombre d’admissions depuis 2020.

Tableau 42 : Admissions (nombre total de personnes) dans le cadre d’Entrée express, par province ou territoire de destination, 2020-2022

Province/territoire	2020 (N ^{bre})	2021 (N ^{bre})	2022 (N ^{bre})
Terre-Neuve-et-Labrador	159	332	547
Île-du-Prince-Édouard	445	875	613
Nouvelle-Écosse	1 554	3 157	5 293
Nouveau-Brunswick	820	1 394	3 724
Ontario	37 506	96 561	60 194
Manitoba	1 516	2 801	5 839
Saskatchewan	1 249	2 716	6 751
Alberta	7 001	12 090	13 140
Colombie-Britannique	13 575	35 738	19 974
Yukon	30	102	83
Territoires du Nord-Ouest	30	72	55
Nunavut	6	13	15
Total	63 891	155 851	116 228

Source : IRCC, DGDPD, résidents permanents, 31 décembre 2022

La proportion de personnes admises ayant prévu s’établir en Ontario était beaucoup moins importante parmi les personnes sélectionnées dans le cadre du PCP (tableau 43), comparativement à celles admises au titre du PTQF, de la CEC et du PTMSF (tableau 44). À l’opposé, les provinces de l’Atlantique (c.-à-d. Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) comptent davantage de personnes admises par l’entremise du PCP que du PTQF, de la CEC et du PTMSF en 2022.

Tableau 43 : Admissions (nombre total de personnes) au titre du Programme des candidats des provinces dans le cadre d’Entrée express, par province ou territoire* de destination, 2020-2022

Province/territoire	2020 (N ^{bre})	2021 (N ^{bre})	2022 (N ^{bre})
Terre-Neuve-et-Labrador	65	34	428
Île-du-Prince-Édouard	405	388	494
Nouvelle-Écosse	1 218	1 443	4 592
Nouveau-Brunswick	540	715	3 159
Ontario	2 767	3 898	12 328
Manitoba	869	1 474	4 983
Saskatchewan	803	1 439	6 136
Alberta	2 900	2 583	6 656
Colombie-Britannique	4 512	4 718	7 838

Yukon	12	12	27
Territoires du Nord-Ouest	7	16	28
Total	14 098	16 720	46 669

Source : IRCC, DGDPD, résidents permanents, 31 décembre 2022

*Le Québec et le Nunavut n'offrent pas de programme des candidats des provinces.

Tableau 44 : Admissions (nombre total de personnes) au titre des programmes pour travailleurs hautement qualifiés (fédéral), par province ou territoire de destination, 2020-2022

Province	2020 (N ^{bre})	2021 (N ^{bre})	2022 (N ^{bre})
Terre-Neuve-et-Labrador	94	298	119
Île-du-Prince-Édouard	40	487	119
Nouvelle-Écosse	336	1 714	701
Nouveau-Brunswick	280	679	565
Ontario	34 739	92 663	47 866
Manitoba	647	1 327	856
Saskatchewan	446	1 277	615
Alberta	4 101	9 507	6 484
Colombie-Britannique	9 063	31 020	12 136
Yukon	18	90	56
Territoires du Nord-Ouest	23	56	27
Nunavut	6	13	15
Total	49 793	139 131	69 559

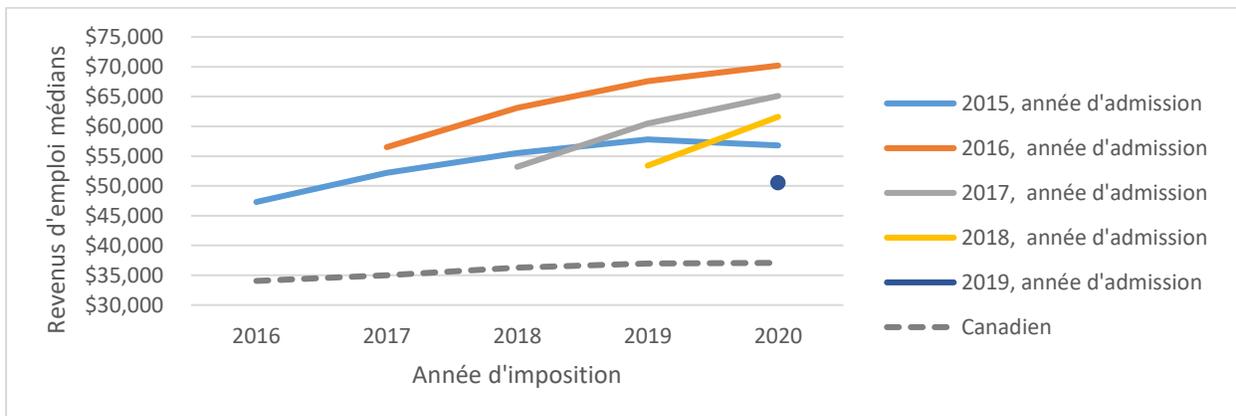
Source : IRCC, DGDPD, résidents permanents, 31 décembre 2022

Résultats économiques des demandeurs

La figure 2 présente les revenus d'emploi médians touchés par les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs hautement qualifiés (fédéral) d'EE, dont la première cohorte a été admise au Canada en 2015, année du lancement du système EE et les revenus d'emploi médians au Canada. On constate que pour la plupart des années examinées, la tendance est généralement positive pour l'ensemble des cohortes, ce qui se traduit par une augmentation annuelle des revenus d'emploi. Les revenus d'emploi médians des demandeurs de la cohorte admise en 2016 étaient de 56 500 \$ en 2017, un an après leur admission au Canada, et ils atteignaient 70 200 \$ quatre ans après l'admission en 2020. Les demandeurs admis en 2017 touchaient des revenus d'emploi médians de 53 200 \$ en 2018, un an après l'admission, et de 65 100 \$ trois ans après l'admission en 2020. Suivant une tendance comparable, les demandeurs admis en 2018 avaient des revenus d'emploi médians de 53 400 \$ en 2019, un an après avoir été admis au Canada, revenus qui augmentaient jusqu'à 61 600 \$ deux ans après leur admission en 2020. Les demandeurs de la cohorte admise en 2019 avaient des revenus d'emploi médians de 50 500 \$ un an après l'admission en 2020, soit légèrement inférieurs à ceux des cohortes admises en 2016, 2017 et 2018. Cette différence pourrait s'expliquer par la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur le marché du travail. Par rapport aux revenus d'emploi médians au Canada, toutes les cohortes d'admission du système EE ont des revenus d'emploi médians considérablement plus élevés.

Par ailleurs, la cohorte admise en 2015 suit une trajectoire différente de celle des cohortes ultérieures. En effet, les revenus d'emploi médians de la cohorte de 2015 étaient au départ, soit un an après l'admission, légèrement inférieurs (47 300 \$ en 2016) à ceux des quatre autres cohortes d'admission. Quatre ans après l'admission, les revenus d'emploi médians étaient passés à 57 800 \$ en 2019, avant de redescendre légèrement, à 56 800 \$ au terme de cinq années depuis l'admission en 2020. Cette situation est attribuable au fait que la cohorte de 2015 se distingue par des caractéristiques différentes qui sont dues à l'évolution du système EE depuis son lancement, notamment l'augmentation constante du bassin de profils et du nombre d'admissions, les modifications apportées aux exigences et à la grille du SCG (réduction des points accordés pour un emploi réservé de 600 à 200 ou 50 points, ajout de catégories de points supplémentaires tels que la maîtrise du français, la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada et les études effectuées au Canada). Par exemple, en 2015, IRCC a reçu 21 562 demandes de résidence permanente dans le cadre d'EE, tous programmes confondus, ce qui a abouti à une petite cohorte admise en 9 739 demandeurs. En outre, dans les premières années d'EE, les candidats étaient tenus de s'inscrire à Guichet-Emplois et obtenaient 600 points supplémentaires pour un emploi réservé, quelle que soit la profession; or, désormais, ce sont 200 ou 50 points qui sont accordés, selon la catégorie FEER de la CNP à laquelle appartient la profession. En 2015, les candidats employés comme superviseurs des services alimentaires ou comme cuisiniers, dont les échelles salariales sont généralement inférieures à celles des professions actuellement les plus sollicitées du classement d'EE, formaient le groupe le plus nombreux de candidats invités et ils étaient les plus susceptibles d'avoir un emploi réservé que ceux des autres groupes professionnels les plus demandés.

Figure 2 : Revenus d'emploi médians pour les immigrants hautement qualifiés (fédéral), par cohorte d'admission et au Canada, 2016-2020



Source : BDIM, mise à jour de 2020 et Statistique Canada, 2022. Certaines caractéristiques des déclarants et dépendants, revenu et démographie (Fichier des Familles T1 final)

Description textuelle :

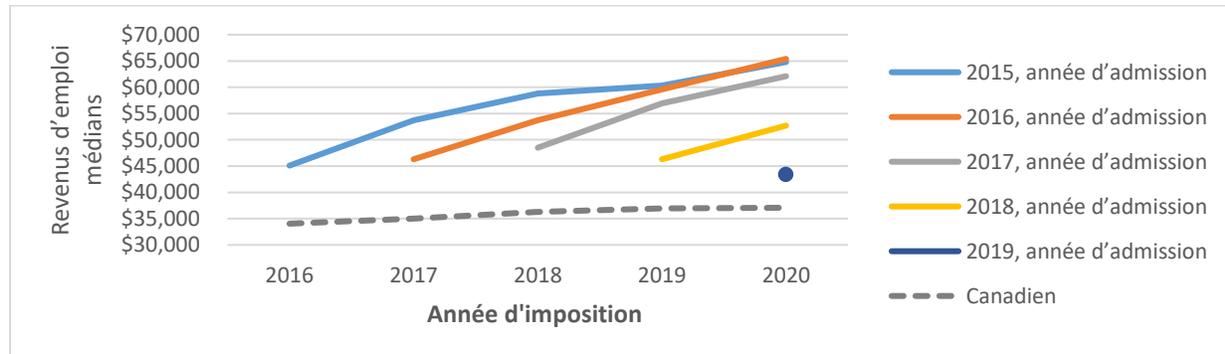
Revenus d'emploi médians pour les immigrants hautement qualifiés (fédéral), par cohorte d'admission et au Canada, 2016-2020

Pour la cohorte admise en 2015, le revenu d'emploi médian était de 47 300 \$ un an après l'admission en 2016, de 52 200 \$ deux ans après l'admission en 2017, de 55 500 \$ trois ans après l'admission en 2018, de 57 800 \$ quatre ans après l'admission en 2019 et de 56 800 \$ cinq ans après l'admission en 2020. Pour la cohorte admise en 2016, toujours à compter de l'admission, le revenu d'emploi médian était de 56 500 \$ après un an en 2017, de 63 100 \$ après deux ans en 2018, de 67 600 \$ après trois ans en 2019, de 70 200 après quatre ans en 2020. Pour la cohorte

de 2017, à compter de l'admission, ce revenu d'emploi médian était de 53 200 \$ après un an en 2018, de 60 500 \$ après deux ans en 2019 et de 65 100 \$ après trois ans en 2020. Pour la cohorte de 2018, à compter de l'admission, le revenu d'emploi médian était de 53 400 \$ après un an en 2019 et de 61 600 \$ après deux ans en 2020. Enfin, pour la cohorte admise en 2019, le revenu d'emploi médian était de 50 500 \$ un an après l'admission en 2020. Le revenu d'emploi médian au Canada était de 34 050 \$ en 2016, 35 000 \$ en 2017, 36 300 \$ en 2018, 36 960 \$ en 2019 et 37 080 \$ en 2020.

Comme le montre la figure 3, les revenus d'emploi médians des cohortes admises au titre du PCP étaient sensiblement les mêmes une année après l'admission et se situaient entre 45 000 \$ et 50 000 \$. On observe que les revenus d'emploi médians des cohortes admises en 2015, 2016 et 2017 étaient assez comparables trois ans après l'admission, allant de 58 800 \$ pour la cohorte de 2015 à 62 100 \$ pour la cohorte de 2017. Pour la cohorte de 2016, les revenus d'emploi médians étaient de 65 400 \$ quatre ans après l'admission en 2020. Au terme de cinq années après l'admission, les demandeurs principaux admis au Canada en 2015 affichaient des revenus d'emploi médians de 64 800 \$ en 2020. Les revenus d'emploi médians des demandeurs admis au titre du PCP en 2015 étaient légèrement supérieurs à ceux des demandeurs admis au titre des programmes des THQF dans le cadre d'EE. En revanche, pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, les revenus d'emploi médians des candidats admis au titre du PCP étaient inférieurs à ceux des candidats admis au titre des programmes des THQF dans le cadre d'EE. D'autre part, si l'on compare avec les revenus d'emploi médians au Canada, les cohortes admises au titre du PCP dans le cadre du système EE ont des revenus d'emploi médians considérablement plus élevés.

Figure 3: Revenus d'emploi médians pour les candidats des provinces admis dans le cadre d'EE, par cohorte d'admission et au Canada, 2016-2020



Source : BDIM, mise à jour de 2020 et Statistique Canada, 2022. Certaines caractéristiques des déclarants et dépendants, revenu et démographie (Fichier des Familles T1 final)

Description textuelle :

Revenus d'emploi médians pour les candidats des provinces admis dans le cadre d'EE par cohorte d'admission et au Canada, 2016-2020

Pour la cohorte admise en 2015, le revenu d'emploi médian était de 45 100 \$ un an après l'admission en 2016, de 53 700 \$ deux ans après l'admission en 2017, de 58 800 \$ trois ans après l'admission en 2018, de 60 300 \$ quatre ans après l'admission en 2019 et de 64 800 \$ cinq ans après l'admission et 2020. Pour la cohorte admise en 2016, toujours à compter de l'admission, le revenu d'emploi médian était de 46 300 \$ après un an en 2017, de 53 700 \$ après deux ans en 2018, de 59 600 \$ après trois ans en 2019 et de 65 400 \$ après quatre ans en 2020. Pour la cohorte admise en 2017, à compter de l'admission, ce revenu d'emploi médian était de 48 500 \$ après un an en 2018, de 56 900 \$ après deux ans en 2019 et de 62 100 \$ après trois ans en 2020. Pour la cohorte admise

en 2018, à compter de l'admission, le revenu d'emploi médian était de 46 300 \$ après un an en 2019 et de 52 700 \$ après deux ans en 2020. Enfin, pour la cohorte admise en 2019, le revenu d'emploi médian était de 43 400 \$ un an après l'admission en 2020. Le revenu d'emploi médian au Canada était de 34 050 \$ en 2016, 35 000 \$ en 2017, 36 300 \$ en 2018, 36 960 \$ en 2019 et 37 080 \$ en 2020.

Le tableau 45 présente les revenus d'emploi médians des cohortes admises en 2017 et en 2018 deux ans après l'admission en fonction du critère des études au Canada. Les demandeurs admis au Canada en 2018 qui étaient diplômés d'un programme d'études postsecondaires de trois ans ou plus touchaient des revenus d'emploi médians légèrement supérieurs (65 600 \$) à ceux admis en 2017 (63 100 \$). En revanche, les demandeurs admis au Canada en 2017 avaient des revenus d'emploi médians légèrement supérieurs à ceux de la cohorte de 2018 pour les autres attributs liés aux études effectuées au Canada. Deux ans après leur admission au Canada, les demandeurs de la cohorte admise en 2018 qui étaient diplômés d'un programme d'études postsecondaires de trois ans touchaient des revenus d'emploi médians légèrement supérieurs (65 600 \$) par rapport à ceux possédant un autre attribut lié aux études au Canada. Par contre, les demandeurs admis au Canada en 2017 qui n'avaient aucun diplôme d'études postsecondaires au Canada touchaient des revenus d'emploi médians légèrement supérieurs (65 300 \$) à ceux possédant un autre attribut lié aux études au Canada, car les candidats qui obtiennent des points pour les études qu'ils ont effectuées au Canada poursuivent souvent leurs études après l'obtention de la résidence permanente.

Tableau 45 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2020) deux ans après l'admission, selon le nombre d'années d'études au Canada (candidats du PCP inclus)

	Diplôme d'études postsecondaires – programme d'un an ou de deux ans	Diplôme d'études postsecondaires – programme de trois ans ou plus	Aucun diplôme d'études postsecondaires au Canada	Sans objet*
2017, année d'admission	49 000 \$	63 100 \$	65 300 \$	61 800 \$
2018, année d'admission	47 700 \$	65 600 \$	62 700 \$	60 400 \$

*Candidats invités à présenter une demande avant l'introduction du critère des études au Canada.

Source : BDIM, mise à jour de 2020

Même si les points supplémentaires accordés pour un emploi réservé sont passés de 600 à 50 ou 200 points en novembre 2016, un petit nombre de demandeurs appartenant aux cohortes admises en 2017 et en 2018 a tout de même reçu 600 points à ce titre en raison de délais de traitement. Comme le montre le tableau 46, les demandeurs occupant des postes de cadres supérieurs qui ont été admis au Canada en 2017 (236 300 \$) et en 2018 (262 100 \$) et qui avaient un emploi réservé touchaient des revenus d'emploi médians considérablement plus élevés deux ans après leur arrivée que ceux des demandeurs ayant un emploi réservé dans une autre profession. Les demandeurs admis au Canada qui ont obtenu 50 ou 200 points supplémentaires pour un emploi réservé avaient des revenus d'emploi médians supérieurs à ceux qui ont obtenu 600 points pour un emploi réservé et ceux qui n'avaient pas d'emploi réservé.

Tableau 46 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2020) deux années après l'admission, selon la catégorie d'emploi réservé (candidats du PCP inclus)

	Emploi réservé – Cadre supérieur (50 ou 200 points)*	Emploi réservé – Autre profession (50 ou 200 points)*	Emploi réservé (600 points)	Sans emploi réservé
2015, année d'admission	S.O.	S.O.	48 700 \$	63 600 \$
2016, année d'admission	S.O.	S.O.	53 700 \$	64 900 \$
2017, année d'admission	236 300 \$	78 700 \$	52 100 \$	59 900 \$
2018, année d'admission	262 100 \$	81 800 \$	47 500 \$	58 800 \$

*La définition du critère de l'emploi réservé a été révisée en novembre 2016.

Source : BDIM, mise à jour de 2020

Deux ans après l'admission, les revenus d'emploi médians des francophones unilingues des cohortes de 2017 et 2018 étaient supérieurs à ceux de leurs homologues bilingues (Tableau 47). De la même façon, deux ans après l'admission, les revenus d'emploi médians des demandeurs sans frère ni sœur au Canada (Tableau 48) étaient supérieurs à ceux de leurs homologues ayant au moins un frère ou une sœur au Canada.

Tableau 47 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2020) deux ans après l'admission, selon le critère de l'expression française (candidats du PCP inclus)

	Niveau 7 ou plus des NCLC en français et niveau 4 ou moins des CLB en anglais	Niveau 7 ou plus des NCLC en français et niveau 5 ou moins des CLB en anglais	Aucun résultat au test de français ou niveau 6 ou moins des NCLC	Sans objet*
2017, année d'admission	55 200 \$	53 700 \$	59 500 \$	60 100 \$
2018, année d'admission	57 300 \$	55 700 \$	59 700 \$	61 900 \$

*Candidats invités à présenter une demande avant l'introduction du critère de l'expression française, en juin 2017.

Source : BDIM, mise à jour de 2020

Tableau 48 : Revenus d'emploi médians (en dollars de 2020) deux ans après l'admission, selon le critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada (candidats du PCP inclus)

	Frère ou sœur au Canada	Pas de frère ou de sœur au Canada	Sans objet*
2017, année d'admission	54 500 \$	59 800 \$	60 100 \$
2018, année d'admission	52 600 \$	60 300 \$	61 900 \$

*Candidats invités à présenter une demande avant l'introduction du critère de la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada, en juin 2017.

Source : BDIM, mise à jour de 2020

Conclusion

En 2022, soit à sa huitième année d'existence, le système de gestion des demandes Entrée express a continué d'offrir une voie d'accès à la résidence permanente à un éventail de candidats hautement qualifiés qui ont démontré leur potentiel d'intégration et de contribution à l'économie canadienne. IRCC a su tirer profit de l'efficacité et de la souplesse du système EE pour gérer les arriérés et accueillir le plus grand nombre possible d'immigrants économiques, dans l'objectif d'aider le gouvernement fédéral à atteindre ses cibles d'immigration et d'appuyer la relance du Canada à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Le système EE sera un élément clé de la Stratégie visant à accroître les transitions vers la résidence permanente qu'IRCC a présentée devant le Parlement le 20 septembre 2022 pour appuyer l'engagement énoncé dans la lettre de mandat du ministre, qui est d'accroître les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires. La stratégie vise à réformer le système EE, notamment pour en faire un outil plus souple pour la sélection des immigrants grâce à de récentes modifications à la LIPR. Dans la foulée des modifications législatives apportées à la LIPR le 23 juin 2022, il est projeté de procéder à d'autres améliorations du système d'EE – regroupées sous le terme « sélection axée sur les catégories (ensembles) » – destinées à offrir davantage de latitude pour permettre la sélection des candidats qui possèdent les compétences et les attributs indiqués en fonction de l'évolution des besoins économiques du Canada et des priorités du gouvernement. Le Ministère continuera à surveiller le système EE et à chercher des façons d'utiliser le système pour s'assurer que le Canada continue de tirer le maximum de l'immigration économique dans un environnement qui évolue rapidement.

¹ Les données sur le genre ne sont pas disponibles ou ne sont pas précisées pour un petit nombre de personnes; le cas échéant, ces cas sont déclarés dans la catégorie « non précisé ». Depuis 2019, les clients ont la possibilité de déclarer un genre autre que « homme » ou « femme »; le cas échéant, ces cas sont déclarés dans la catégorie « autre ». En général, le nombre de cas associés à un genre « non précisé » ou « autre » est déclaré pour chaque étape du processus d'Entrée express.

² Les candidats invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats des provinces doivent répondre aux critères d'admissibilité de l'un de ces programmes fédéraux d'immigration économique pour les travailleurs hautement qualifiés.

³ Pour consulter l'outil du Système de classement global (SCG), voir <https://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie/scg-outil.asp>

⁴ Pour une ventilation plus détaillée des points du Système de classement global, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/criteres-systeme-classement-global/grille.html>

⁵ Les points supplémentaires accordés aux candidats désignés par une province ou un territoire sont exclus de l'analyse parce qu'ils sont attribués seulement après qu'une personne est placée dans le bassin d'Entrée express.

⁶ Aux fins du présent rapport, nous considérons que les candidats maîtrisent le français s'ils ont présenté un résultat au Test d'évaluation de français ou au Test de connaissance du français et ont obtenu une note de sept pour les quatre compétences évaluées par les Niveaux de compétence linguistique canadiens.

⁷ Le nombre de points attribués à un candidat désigné par une province ou un territoire est de 600, ce qui est égal au nombre maximal de points supplémentaires qu'un candidat peut obtenir. En effet, parce qu'il obtient déjà le nombre maximal de points supplémentaires, le candidat d'une province ou d'un territoire ne peut pas obtenir de points supplémentaires au titre d'une autre catégorie (p. ex. pour un emploi réservé), même s'il répond aux critères pertinents.

⁸ Le fait de compter uniquement le nombre d'invitations envoyées aux personnes ayant obtenu des points est une sous-représentation du nombre correspondant à l'attribut associé (p. ex. capacité de parler français, présence d'un frère ou d'une sœur au Canada).